



NATIONS UNIES
BENIN



GOVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN



UNSDCF 2023-2026

PLAN CADRE DE COOPERATION
DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE AU BENIN





UNSDCF 2023-2026

PLAN CADRE DE COOPERATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU BENIN

f



Copyright photos

PAGE DE COUVERTURE

Des collégiennes posent dans leur salle de classe, dans la commune de Natitingou.

© UNICEF/2021/Marion Desmurger

Les agents de santé reçoivent une formation sur l'utilisation des équipements installés dans le laboratoire fixe de Parakou.

© UNOPS/2022/Mireille Ntchatchou

La mini centrales solaire photovoltaïque de Gnassata à Abomey mis en place par PANA Energie, fournit des services énergétiques aux populations.

© PNUD Bénin/2021/Roger Attemba

PAGE 10

Champ de riz à Covè, des bénéficiaires du projet : «Soutien au Plan d'atténuation des impacts de la COVID-19 sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle»

© FAO Bénin/2022/Gnanvi Soédja

PAGE 14

Une écolière, contente de prendre son repas à midi à l'EPP Fô Sakarou (Commune de Sinendé)

© PAM Bénin/2022/ Makéba Tchibozo

PAGE 20

Des collégiennes posent dans leur salle de classe, dans la commune de Natitingou.

© UNICEF/2021/Marion Desmurger

PAGE 37

Messages portés par les filles leaders sur la Génération Egalité, au Ministre des Affaires Sociales

© UNFPA Bénin/2021/Nadine Azifan

PAGE 48

Un groupement de femmes près de Zakpota prépare ensemble une bouillie « 4 étoiles » pour leurs enfants.

© UNICEF/2021/Marion Desmurger

PAGE 61

Mise en expérimentation du réchaud à cuisson 'Nanfi ', sobre en carbone, très économique et utilisant des biocombustibles, promu par PANA Energie.

© PNUD Bénin/2022/Roger Attemba

PAGE 71

Les agents de santé reçoivent une formation sur l'utilisation des équipements installés dans le laboratoire fixe de Parakou.

© UNOPS Bénin/2022/Mireille Ntchatchou

PAGE 79

Campagne de vaccination contre la COVID-19

Une mère se fait vacciner pour se protéger et protéger son enfant.

© UNOPS Bénin/2022/Mireille Ntchatchou



Avis de non responsabilité

« Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites ».

f

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
DÉCLARATION COMMUNE	9
PAGE DE SIGNATURE	11
RESUME EXECUTIF	15
CHAPITRE I : CONTEXTE NATIONAL ET PROGRES VERS L'ATTEINTE DES ODD	22
I.1 CONTEXTE NATIONAL	22
I.2 VISION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT	32
I.3 PROGRES VERS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD	33
I.4 DEFIS ET OPPORTUNITES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD	45
CHAPITRE II : APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030	39
II.1 VISION DE L'EQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES AU BENIN	39
II.2 THEORIE DU CHANGEMENT DU CADRE DE COOPERATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	39
II.3 PRIORITES STRATEGIQUES DU CADRE DE COOPERATION 2023-2026	42
II.4 RESULTATS ATTENDUS ET PARTENARIATS DU CADRE DE COOPERATION	44
II.5 SYNERGIES	55
II.6 DURABILITÉ	56
II.7 AVANTAGES COMPARATIFS DES NATIONS UNIES ET CONFIGURATION DE L'EQUIPE PAYS	57
CHAPITRE III : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE	63
III.1 PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE.	63
III.2 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	64
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI ET D'ÉVALUATION ET MECANISME DE COORDINATION	73
IV.1 DISPOSITIF DE SUIVI	73
IV.2 DISPOSITIF D'ÉVALUATION	76
IV.3 MECANISME DE COORDINATION	76
V : ANNEXES	79
V.1 ANNEXE 1 CADRE DE RESULTATS	80
V.2 ANNEXE 2 : CADRE DE FINANCEMENT	100
V.3 ANNEXE 3 : CLAUSES LEGALES ET JURIDIQUES	101
V.4 ANNEXE 5 : POLITIQUE HARMONISEE CONCERNANT LES TRANSFERTS DE FONDS (HACT)	105

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGVSA	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
ARCH	: Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
BCE	: Banque Centrale Européenne
BCP	: Bilan Commun Pays
BIT	: Bureau International du Travail
BOS	: Business Operations Strategy
CADBE	: Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
COP	: Comité d'Orientation et de Pilotage
CC	: Cadre de Coopération (Abréviation du Plan Cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement Durable)
CCI	: Centre du Commerce International
CEA	: Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CSO-ODD	: Cellule de Suivi des Obligations ODD
CNUCED	: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CSPEF	: Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
CT	: Comité Technique
DGFD	: Direction Générale du Financement du Développement
DGEOCS	: Direction Générale de l'Évaluation et de l'Observatoire du Changement Social
DGPD	: Direction Générale des Politiques de Développement
DPAF	: Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances
ECOSOC	: Conseil Economique et Social des Nations Unies
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EFTP	: Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
EHCVM	: Enquête Harmonisée des Conditions de Vie des Ménages
EMICoV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
EPU	: Examen Périodique Universel
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	: Federal Reserve
HACT	: Harmonized Approach to Cash Transfers (Approche harmonisée pour le transfert d'espèces)
HCDH	: Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
ICF	: Indice de la Condition de la Femme
IE	: Indicateur d'Effet
INStaD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MICS	: Multiple Indicators Clusters Survey (Enquête par grappes à Indicateurs Multiples)
MNT	: Maladies Non Transmissibles
ODD	: Objectif de Développement Durable
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONUDC	: Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

ONUSIDA	: Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	: Organisations de la Société Civile
OSFACO	: Observation Spatiale des Forêts Tropicales
PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PC2D	: Programme de Croissance pour le Développement Durable
PCIME	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISER	: Plan Intégré de Suivi, d'Evaluation et de Recherche
PND	: Plan National de Développement
PNUAD	: Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSG	: Peer Support Group
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTME/VIH	: Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SONU	: Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SNU	: Système des Nations Unies
UGC-UNSDCF	: Unité de Gestion de Coordination du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
UNCDF	: United Nations Capital Development Fund
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
ONU-Habitat	: Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	: Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux projets
UNSDCF	: United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable)
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	: Virus d'Immuno-déficience - Humaine/Syndrôme d'Immuno-Déficience Acquise



"Bâtir une nation moderne qui offre les mêmes chances de réussite à tous, passe aussi par des actions volontaristes, en faveur de certaines couches de la société."

Patrice Talon
Président de la République

"L'ONU du 21ème siècle sera axée sur les personnes et les résultats."

Antonio Guterres
Secrétaire Général des Nations-Unies



DÉCLARATION COMMUNE

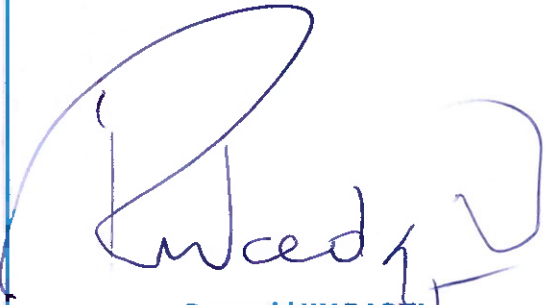
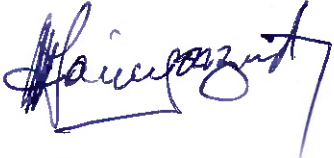
Le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CC 2023-2026) au Bénin constitue le document de référence des Nations Unies pour accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des priorités nationales déclinées dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2026).

A travers ce Cadre de Coopération, l'Equipe Pays des Nations Unies réaffirme son engagement à renforcer le dialogue politique et le partenariat stratégique avec le Gouvernement et les autres parties prenantes au processus de développement notamment les partenaires au développement, les acteurs du secteur privé, de la société civile, les autorités locales, les partenaires sociaux, les universités, les populations bénéficiaires pour :

- i. l'accélération de la transformation structurelle de l'économie et le renforcement de la résilience des populations et des systèmes ;
- ii. l'accès inclusif et de qualité aux services sociaux de base et à la protection sociale ;
- iii. la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance et de la cohésion sociale.

Les documents de programme pays des différentes agences, fonds et programmes des Nations Unies seront dérivés de ce Cadre de Coopération et constitueront des outils de sa mise en œuvre. Un plan de travail pluriannuel conjoint entre les agences, fonds et programmes des Nations Unies et le Gouvernement permettra d'opérationnaliser ce Cadre de Coopération.

En signant ci-après, les parties prenantes s'engagent à mettre en œuvre ce Cadre de Coopération pour l'atteinte des résultats escomptés.

<p style="text-align: center;">Gouvernement du Bénin</p>  <p style="text-align: center;">Romuald WADAGNI Ministre de l'Économie et des Finances, Ministre d'État</p>	<p style="text-align: center;">Nations Unies au Bénin</p>  <p style="text-align: center;">Salvator NIYONZIMA Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies</p>
---	--

PAGES DE SIGNATURE

An aerial photograph of a vast, lush green agricultural landscape. A central dirt path winds through the fields, which are divided into various plots of different crops. The vegetation is vibrant green, and the overall scene is one of a well-maintained rural area. The text 'PAGES DE SIGNATURE' is overlaid in white, bold, sans-serif font across the upper portion of the image.

SIGNATURE

<p>Frédéric LAPEYRE Directeur de Bureau Pays, Organisation Internationale du Travail (OIT)</p>	<p>Aissatou DIALLO Administrateur principal régional Afrique de l'Ouest, Centre du Commerce International (CCI)</p>
 <p>Ngone DIOP Directrice du Bureau Sous régional pour l'Afrique de l'Ouest, Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)</p>	<p>Pedro Manuel MORENO Secrétaire général adjoint, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)</p>
 <p>Isaias Angue OBAMA Représentant, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)</p>	<p>Jean Pascal KABORE Directeur Pays, Fonds International de Développement Agricole (FIDA)</p>
<p>Benjamin HOUNTON Représentant Régional Afrique de l'Ouest, ai Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH)</p>	 <p>Ali MAHAMAT Représentant, Bureau Multi-Pays, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)</p>

SIGNATURE

 <p>Fatou Diallo NDIAYE Cheffe de Mission, Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</p>	 <p>Renée Tania BISSOUMA-LEDJOU Représentante Résidente, a.i. Organisation Mondiale de la Santé (OMS)</p>
<p>Jean BAKOLE Directeur Régional, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)</p>	<p>Florence RAES Directrice Régionale, a.i Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU FEMME)</p>
<p>Oumar SYLLA Directeur Régional pour l'Afrique (p.i.), Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat)</p>	 <p>Eric VERSCHUEREN Directeur Pays, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida - ONUSIDA</p>
<p>Amado Philip DE ANDRES Représentant Régional pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale, Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)</p>	 <p>Ali OUATTARA Représentant, Programme Alimentaire Mondial (PAM)</p>

SIGNATURE

 <p>Aouate MOHAMED ABCHIR Représentant Résident, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p>	<p>Frank TURYATUNGA Directeur par intérim et Représentant Régional, Bureau Africain du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)</p>
<p>Mourad Wahba Secrétaire Exécutif, OIC Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF)</p>	<p>Dimitri SANGA Directeur Régional, Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)</p>
 <p>Richmond TIEMOKO Représentant, Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</p>	 <p>Djanabou MAHONDE Représentante, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)</p>
<p>Stina Elisabet WOESS LJUNGDELL Directrice et Représentante Afrique de l'Ouest francophone, lusophone et du Maghreb, Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)</p>	<p>Banque Mondiale¹ (BM)</p>

¹ « Le Cadre de partenariat-pays du Groupe de la Banque mondiale pour le Bénin définit les objectifs de partenariat convenus entre le Groupe de la Banque mondiale et les autorités nationales. Au sein de ce partenariat-pays, conformément à sa mission de développement et à son approche d'engagement-pays, le Groupe de la Banque mondiale contribue largement aux domaines prioritaires du pays qui sont aussi répertoriés dans le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies Pour le Développement au Bénin et coordonne étroitement ses activités avec les Nations Unies, le Bénin et les autres partenaires au développement. »

RÉSUMÉ EXECUTIF



RÉSUMÉ EXECUTIF

Conformément à la Résolution² A/RES/72/279, le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CC) constitue, l'instrument conjoint des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies (SNU) pour accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Au Bénin, le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable découle de la vision prospective de l'Équipe Pays des Nations Unies qui vise la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Elle ambitionne d'œuvrer à l'horizon 2030 pour des « Populations plus résilientes, en bon état de santé et de bien-être, mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice et engagées pour un développement durable, participatif et inclusif ».

Le Cadre de Coopération (CC 2023-2026) opérationnalise la Vision prospective 2030 de l'Équipe Pays sur la période 2023-2026. Il est aligné sur les priorités nationales déclinées dans le Plan National de Développement (PND 2018-2025) et le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2026).

Le CC 2023 - 2026 constitue l'instrument privilégié des Nations Unies pour accélérer les progrès notamment au niveau des cibles prioritaires des ODD au cours de la dernière décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il prend en compte l'appui des Nations Unies pour la mise en œuvre des engagements internationaux auxquels le Bénin a souscrit notamment ceux relatifs aux droits humains, au genre, aux droits des enfants et des jeunes, à la mise en œuvre du Cadre d'actions de SENDAI sur la réduction des risques et catastrophes ainsi que les aspirations développées dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

La formulation du CC 2023 - 2026 a été le fruit d'une démarche inclusive orientée sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle a impliqué à toutes ses étapes, toutes les parties prenantes au processus de développement du Bénin notamment les Agences, Fonds et Programmes du Système des Nations Unies (SNU), les structures gouvernementales, les élus locaux, les acteurs de la société civile, du secteur privé, les partenaires sociaux et les personnes identifiées comme laissées pour compte. Le CC 2023-2026 est bâti à partir des recommandations issues du Bilan Commun Pays (BCP), de l'évaluation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD 2019-2023³), des résultats des Rapports Nationaux Volontaires (VNR) de mise en œuvre des ODD, des différentes revues de programmes et des résultats des différentes concertations menées par l'Équipe Pays.

-
2. Résolution A/RES/72/279 : Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, adoptée le 31 mai 2018.
 3. L'évaluation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD 2019-2023) a été conduite en 2021 et finalisée en 2022. Elle a porté sur la période de 2019-2021. Le Gouvernement du Bénin a, en effet donné son accord de principe pour la réduction de la durée de mise en œuvre du PNUAD (2019- 2023) d'un an, afin de mieux aligner les interventions des Nations Unies sur les priorités gouvernementales déclinées dans le PAG (2021-2026).



L'analyse des progrès au niveau des ODD au Bénin, retracée dans les différents rapports de suivi et des Rapports Nationaux Volontaires (VNR) révèle des résultats mitigés au niveau des dix-sept ODD. En effet, suivant le Rapport sur le Développement Durable pour le Bénin⁴ :

- i. deux (2) ODD affichent une évolution favorable vers l'atteinte des cibles attendues pour 2030. Il s'agit de l'ODD 12 (Consommation et Production Responsables) et de l'ODD 13 (Mesures relatives à la Lutte contre les Changements Climatiques) ;
- ii. quatre (4) ODD affichent une amélioration modérée vers l'atteinte des cibles. Il s'agit de l'ODD2 (Faim « Zéro »), de l'ODD 8 (Travail Décent et Croissance Economique), de l'ODD 9 (Industrie, Innovation et Infrastructure) et de l'ODD 14 (Vie Aquatique) ;
- iii. huit (8) ODD montrent une tendance stagnante. Ce sont les ODD 1 (Pas de Pauvreté), ODD 3 (Bonne Santé et Bien-être), ODD 5 (Egalité entre les Sexes), ODD 6 (Eau Propre et Assainissement), ODD 7 (Energie Propre et d'un Coût Abordable), ODD 15 (Vie Terrestre), ODD 16 (Paix, Justice et Institutions Efficaces) et l'ODD17 (Partenariats pour la Réalisation des Objectifs) ;
- iv. trois (3) ODD notamment l'ODD 4 (Education de Qualité), l'ODD 10 (Inégalités Réduites) et l'ODD 11 (Villes et Communautés Durables) indiquent une tendance baissière.

Les différentes analyses relevées dans les Rapports Nationaux Volontaires (VNR) sur les ODD au Bénin et dans le Bilan Commun Pays montrent que les principales causes de la lenteur des progrès vers l'atteinte des ODD peuvent se résumer en :

- i. la faible inclusivité et la faible durabilité de la croissance économique ;
- ii. l'accroissement des inégalités sociales ;
- iii. la faiblesse de la résilience des populations et des systèmes face aux différents chocs ;
- iv. la vulnérabilité de la démocratie, des institutions et de la cohésion sociale.

Se basant sur les résultats et défis identifiés pour assurer l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD, le Gouvernement du Bénin et l'Équipe Pays des Nations Unies se sont engagés à travers le CC 2023-2026, à travailler autour de trois priorités stratégiques en lien avec les orientations du PAG 2021-2026. Il s'agit de :

- v. Assurer la transformation structurelle de l'économie et la résilience aux chocs ;
- vi. Assurer l'accès équitable, inclusif et de qualité aux services sociaux de base et à la protection sociale ;
- vii. Consolider la démocratie, la bonne gouvernance et la cohésion sociale.

Pour assurer la transformation structurelle de l'économie et la résilience aux chocs, les agences du SNU en collaboration avec le Gouvernement ont convenu de travailler à ce que : « D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, est résiliente aux chocs et bénéficie des fruits d'une croissance économique verte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois décents ».

4. Voir : (<https://dashboards.sdginde.org/profiles/benin>), dans le Rapport sur le Développement Durable pour le Bénin 2022 (<https://regional-benin.sdginde.org/profils/benin>).



Pour atteindre ce résultat, les interventions des Nations Unies viseront la promotion d'une croissance forte, inclusive, diversifiée, durable et créatrice d'emplois décents par :

- i. l'amélioration des revenus des populations vulnérables par la promotion de l'auto-emploi, l'entrepreneuriat, l'accès aux opportunités économiques et à des moyens d'existence durables ;
- ii. l'accès pour tous à l'énergie propre ;
- iii. le renforcement de la résilience des populations face aux chocs notamment aux phénomènes hydro, météo et climatiques extrêmes ;
- iv. la conservation, la valorisation et la restauration des écosystèmes forestiers et ressources naturelles.

En ce qui concerne la priorité «Assurer l'accès équitable, inclusif et de qualité aux services sociaux de base et à la protection sociale», le Gouvernement et les Nations Unies travailleront à ce que : « D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, utilise de façon continue et équitable, les services sociaux de base et de protection sociale de qualité ».

Pour l'atteinte de ce résultat, les Nations Unies travailleront en étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres parties prenantes pour :

- i. la mise à disposition de personnel, d'équipements et intrants nécessaires pour faire face aux différents chocs et offrir des services sociaux intégrés de qualité aux populations ;
- ii. le renforcement de la qualité de la gouvernance et la poursuite des réformes engagées au niveau des secteurs sociaux de base. Les interventions des Nations Unies viseront le renforcement des capacités des débiteurs d'obligations à assumer leurs responsabilités et encourager les détenteurs de droits à les faire respecter.

S'agissant de la priorité « Consolider la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la cohésion sociale », le Gouvernement et les Nations Unies travailleront à ce que « D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, bénéficie d'un État de droit, de la bonne gouvernance, d'une démocratie apaisée et d'une cohésion sociale renforcée ». Pour ce faire, les Nations Unies travailleront avec le Gouvernement et les autres parties prenantes au développement pour assurer l'accès à la justice pour tous notamment aux plus vulnérables, la mise en place des institutions efficaces, la garantie d'une identité juridique à tous, la lutte contre la corruption, la prévention des conflits, de la violence et la lutte contre l'extrémisme violent et la criminalité transfrontalière.

La réalisation du changement souhaité dans le CC 2023-2026, suppose la mise en œuvre de mesures de mitigation des risques qui pourraient affecter la mise en œuvre efficace du Cadre de Coopération. Ces risques portent essentiellement sur les menaces sécuritaires, les perturbations politiques et les chocs économiques et environnementaux.

Les risques sécuritaires portent essentiellement sur la menace persistante des groupes armés non étatiques, la radicalisation et l'extrémisme violent, notamment dans les zones frontalières. Le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre d'une stratégie sécuritaire de grande envergure centrée sur une «approche civile» qui vise à renforcer la présence et l'efficacité de l'État dans les communautés à risque, en améliorant l'accès des populations aux services publics de base.

En ce qui concerne les risques économiques, il s'agit essentiellement des chocs qui pourraient contrarier le rythme de croissance économique et impacter négativement la situation des ressources budgétaires du pays et donc sa capacité à satisfaire les impératifs socio-économiques. Pour mitiger ces risques, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, s'est engagé à la mise en place d'un cadre macroéconomique résilient aux chocs et la poursuite des réformes institutionnelles, structurelles et sectorielles visant l'accélération de la transformation structurelle de l'économie.

Sur le plan environnemental, la survenance de catastrophes naturelles notamment les inondations, les sécheresses, et autres catastrophes pourraient affecter le changement souhaité. A cet égard, le Gouvernement s'est doté d'une Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe, et a mis en place un Fonds National de réponse aux Catastrophes afin d'assurer une gestion efficace des risques et apporter des réponses en lien avec le plan d'actions de Sendai. Aussi, l'émergence et la non-maîtrise des épidémies, pourraient-elles également affecter la mise en œuvre du Cadre de Coopération.

Par ailleurs, la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des ODD constitue également un défi majeur. C'est pourquoi, le Gouvernement s'est résolument engagé dans la mise en place d'un Cadre National Intégré de Financement du Développement et la mise en place des instruments pour le financement innovant en lien avec sa stratégie d'endettement et sa stratégie de financement du développement.

La mise en œuvre du CC 2023–2026 reposera sur le renforcement des partenariats existants et la mise en place d'une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources. A cet effet, l'Équipe Pays se basera sur sa stratégie conjointe de partenariats et de mobilisation de ressources qui mettra l'accent sur :

- i. un plus fort engagement des partenaires traditionnels ;
- ii. la mobilisation des ressources gouvernementales (Gouvernement cost-sharing) ;
- iii. le financement mixte ;
- iv. la mobilisation des ressources du secteur privé ;
- v. le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

La mise en œuvre du CC 2023–2026 sera soutenue par les principes clés qui ont guidé son élaboration. Il s'agit des principes tels que : (i) «ne laisser personne de côté » ; (ii) les droits humains et l'autonomisation des femmes ; (iii) la durabilité et la résilience et (iv) l'éthique et la redevabilité. Le CC 2023–2026 vise principalement les personnes identifiées comme laissées de côté au Bénin. Un dispositif permanent de suivi, permettant de les identifier et d'analyser les raisons profondes de leur marginalisation sera mis en place. L'objectif est d'insérer ces personnes dans le processus de développement par la mise en place de mesures devant faciliter leur inclusion économique et sociale, la pleine jouissance de leurs droits et leur accès aux services essentiels.

La mise en œuvre du CC 2023–2026 se fera à travers un plan de travail pluriannuel Conjoint du SNU au Bénin, actualisé chaque année avec le Gouvernement. Des projets conjoints seront développés sur des thématiques transversales capitalisant sur les efforts conjoints des différentes agences, fonds et programmes et permettant de

briser les silos et de renforcer l'unité des actions du Système des Nations Unies sur le terrain. Elle sera soutenue par une stratégie conjointe pour les opérations (Business Operation Strategy : BOS) qui permettra de réduire les coûts de transaction dans le cadre de la mise en œuvre du CC 2023–2026. Par ailleurs, une stratégie conjointe de communication sera mise en place pour mettre en exergue les résultats obtenus dans la mise en œuvre du CC 2023–2026.

Un mécanisme de coordination, favorisant le dialogue et le partenariat stratégique avec la partie nationale et les autres parties prenantes sera mis en place en vue de faciliter l'atteinte des résultats du CC 2023–2026. Ce dispositif de coordination s'inscrira dans une approche inclusive avec l'implication de tous les acteurs. Il est structuré autour : (i) d'un Comité d'orientation et de pilotage ; (ii) d'un Comité Technique appuyé par un secrétariat technique permanent qu'est l'Unité de Gestion de la Coordination du Cadre de Coopération (UGC-UNSDCF) qui travaillera en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident du SNU (BCR) et (iii) des groupes de résultats.

Pour le suivi et l'évaluation, l'accent sera mis sur l'innovation et la technologie. A cet effet, l'utilisation de la plateforme UN-INFO et celle qui sera mise en place par le gouvernement pour le suivi en ligne du CC sera renforcée et systématisée. Par ailleurs, des applications orientées mobiles et web seront développées pour permettre de recueillir la voix des personnes laissées de côté et renforcer la transparence et la redevabilité dans la mise en œuvre du CC 2023–2026.



CHAPITRE 1



8

CHAPITRE 1

CONTEXTE NATIONAL
ET PROGRES VERS
L'ATTEINTE DES ODD



CHAPITRE I : CONTEXTE NATIONAL ET PROGRES VERS L'ATTEINTE DES ODD

I.1 CONTEXTE NATIONAL

I-1-1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

1. La République du Bénin, un pays de l'Afrique de l'Ouest au Sud du Sahara, est située dans la zone intertropicale, entre 6° 10' et 12° 25' de latitude Nord. Elle couvre une superficie de 114 763 km² dont 7 000 050 ha de superficie cultivable représentant environ 60% du territoire national⁵. Elle est limitée au Nord par la République du Niger, au Nord-Ouest par le Burkina Faso, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, à l'Ouest par la République du Togo et au Sud par l'Océan Atlantique. Le pays présente une façade maritime de 125 km sur l'Océan Atlantique. Le Bénin présente un relief peu accidenté et régulièrement étagé du Sud au Nord, avec une altitude variant de 10 à 800 m.
2. La situation démographique du Bénin est caractérisée par un accroissement significatif de la population depuis 1910 à nos jours. De 878.000 habitants en 1910, la population du Bénin est passée à 3 000 000 en 1979, pour atteindre 10 008 749 en 2013 (RGPH 4). Le taux d'accroissement de la population est ainsi passé de 1,8% entre 1910 et 1950, à 2,8% entre 1979 et 1992, à 3,2% entre 1992 et 2002 et à 3,5% entre 2002 et 2013. Le Bénin accuse, à l'instar des autres pays de la sous-région ouest africaine, un retard considérable dans sa transition démographique avec une croissance rapide de la population (2,8%) résultant d'une mortalité en baisse et d'une fécondité toujours élevée, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) étant de 5,7 enfants par femme. Cette dynamique démographique exerce une pression sur les efforts de développement, en termes de demande sociale dans un contexte de pauvreté persistante (38,5%). Cette dynamique représente aussi une opportunité pour le Bénin au regard du fort contingent de jeunes qui représentent un potentiel important en termes de force de créativité et de travail.

I-1-2 SITUATION POLITIQUE ET DES DROITS DE L'HOMME AU BENIN

3. Le Bénin demeure un pays relativement stable de l'Afrique de l'Ouest avec la culture d'une alternance démocratique et pacifique du pouvoir. Depuis que

5. Contribution Déterminée au niveau National actualisée du Bénin au titre de l'accord de Paris, octobre 2021, page 10

le pays a adopté le système multipartite en 1990, plusieurs cycles électoraux se sont déroulés et ont abouti à des transferts démocratiques et pacifiques du pouvoir. Cependant, lors des élections législatives de 2019 et de l'élection présidentielle du 11 avril 2021, des situations de tensions et de violences ont été observées dans quelques localités.

4. Le Bénin a procédé en novembre 2019 à une réforme constitutionnelle à travers la Loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin. Cette réforme constitutionnelle a apporté des modifications profondes pour la vie politique du pays. Au nombre de ces modifications, il y a le principe de l'alignement des mandats et l'instauration, à partir de 2026 des élections générales (communale, législative et présidentielle) tous les cinq ans, afin de mettre un terme au cycle coûteux des élections et à un sentiment de campagne électorale permanente souvent caractérisée par un ralentissement de l'activité économique. Aussi, la loi modificative de la Constitution a-t-elle réaffirmé le principe de l'égalité de l'homme et de la femme (excluant a priori des mesures de discrimination positive), mais autorise la mise en place de « mesures spéciales pour l'amélioration de la représentation du peuple par les femmes ». Ainsi à partir de la neuvième législature, le parlement comptera au moins 24 femmes députées sur 109, ce qui constituera une avancée majeure dans la représentation des femmes dans cette instance de décision.

5. Dans le domaine des droits de l'homme, le cadre institutionnel relatif aux droits de l'homme a été renforcé au Bénin par la mise en place effective en avril 2019 de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH), en application des dispositions de la loi n°2012-36 du 15 février 2013 portant création de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH). Le 18 mars 2020, la CBDH a été accréditée « Statut A » par le Comité d'accréditation du réseau international des institutions nationales de Droits de l'Homme, seulement deux ans après sa mise en place. Par ailleurs, la présentation, au cours de l'année 2023, de son quatrième rapport national sur l'Examen Périodique Universel (EPU) sera une opportunité pour le Bénin d'évaluer les avancées et les défis de la mise en œuvre de plusieurs recommandations formulées pour le pays. Le Gouvernement du Bénin a reçu au cours des dernières années, un total de sept cents (700) recommandations émanant des différents mécanismes de droits de l'homme afin d'améliorer la situation de jouissance de tous les droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans le pays. En application de ces recommandations, le Bénin a renforcé ces dernières années, son cadre législatif et juridique pour favoriser une meilleure jouissance des droits de l'homme. Ainsi, dans le rapport 2022 de « World Justice Project » le Bénin est classé 3ème pays dans l'UEMOA et 12ème en Afrique en matière de respect de l'Etat de droit. Par ailleurs, le

Bénin a ratifié trente-deux (32)⁶ conventions internationales de travail sur les 189 adoptées par l'OIT dont la convention 102 sur la sécurité sociale ratifiée en février 2019, dans le cadre des activités du centenaire de l'OIT.

6. **Nonobstant les avancées enregistrées, la situation des droits de l'homme reste encore à améliorer au Bénin.** En effet, de nombreuses organisations de droits de l'homme, dont la CBDH, continuent d'attirer l'attention sur la nécessité de préserver les droits de l'homme dans toutes leurs catégories. Dans son rapport sur la situation des droits de l'homme au Bénin de décembre 2021, la CBDH juge que la situation des droits de l'homme « est très préoccupante au regard des cas de violations et atteintes aux droits de l'homme enregistrés⁷ ... ». Par ailleurs, l'intégration des normes internationales du travail dans le cadre législatif et institutionnel national, visant à inscrire le travail décent dans la transformation structurelle du Bénin reste encore un défi.
7. **Le Bénin est actuellement confronté à la menace sécuritaire liée à la radicalisation, à l'extrémisme violent, et à la criminalité transnationale organisée.** Après plusieurs alertes sur la menace de l'extension géographique des activités des groupes armés non étatiques et/ou terroristes du Sahel vers les pays côtiers, vingt-huit 28 attaques terroristes ont été rapportées entre le 30 novembre 2021 et le 15 novembre 2022. Ces incidents, en majorité encore non-revendiqués, ont causé des morts et des blessés, notamment dans les rangs des forces de défense, de sécurité et des gardes forestiers engagés dans la protection des deux parcs nationaux frontaliers du Burkina Faso et du Niger. Dans ce contexte, le Gouvernement s'est engagé à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité et à redynamiser ses engagements régionaux afin de mutualiser les efforts de prévention et de riposte contre les groupes armés extrémistes.
8. **Par ailleurs, le Bénin est également confronté à la piraterie maritime qui constitue un frein au développement du port de Cotonou et une menace pour l'économie béninoise.** Le Gouvernement a engagé plusieurs actions pour assurer la sécurisation de la façade maritime et frontière du Bénin et pour préserver son industrie maritime par la mise en place des systèmes de gestion des frontières. Ces menaces sécuritaires pourraient représenter des défis dans la réalisation du Programme d'Actions du Gouvernement PAG 2021 -2026 et des ODD.

6. https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:11110:0:NO:P11110_COUNTRY_ID:103028, Parmi les conventions ratifiées, on note les huit (08) conventions fondamentales, les conventions de gouvernance comme la Convention 81 sur l'inspection du travail, la Convention 144 sur les consultations tripartites, la Convention 150 sur l'administration du travail. Le déficit enregistré en ce qui concerne la non-ratification des conventions porte entre autres sur les conventions de gouvernance telles que la 122 sur l'emploi, 129 sur l'inspection dans l'agriculture et les conventions sur la sécurité et santé au travail comme la Convention 155 sur la sécurité et santé au travail et la 187 sur le cadre promotionnel de sécurité et santé au travail.

7. CBDH : Rapport sur l'état des droits de l'homme au Bénin 2020-2021.

I-1-3 SITUATION ECONOMIQUE

- 9.** Avec un PIB/habitant de 1250 USD⁸ en 2019, le Bénin a franchi le seuil d'inclusion dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). L'activité économique reste dominée par l'agriculture et les industries de transformation des produits issus de l'agriculture, secteur largement centré sur les deux produits d'exportation que sont le coton et l'anacarde.
- 10.** Sur les cinq (05) dernières années (2017 à 2021), le secteur primaire a représenté en moyenne 27,8% du PIB ; le secteur secondaire 15,8% du PIB et le secteur tertiaire 47,8% du PIB sur la même période (INStAD, 2022). L'agriculture (22% du PIB) ; le commerce (12,4% du PIB) et les transports et télécommunications (10,6% du PIB) ont été les principaux moteurs de la formation du PIB sur les 5 dernières années au Bénin. Sur la même période, les parts de l'industrie agro-alimentaire et des bâtiments et travaux publics (BTP) sont respectivement ressorties à 6,1% du PIB et 5,0% du PIB. Le secteur tertiaire domine donc l'économie béninoise. Ce secteur est caractérisé par l'activité de commerce (12,4 % du PIB) et en particulier l'activité de réexportation vers le Nigeria. Ce dernier est le premier partenaire commercial du Bénin et selon la BCEAO, il reçoit 51% des exportations béninoises. En effet, les tarifs douaniers moins élevés au Bénin, favorisent le commerce de réexportation entre le Bénin et le Nigéria, notamment par voie informelle. L'économie béninoise reste donc sensible aux évolutions de l'économie nigériane.
- 11.** L'économie béninoise a affiché au cours de l'année 2021, une résilience face aux chocs de la crise COVID-19. En effet, selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD), le taux de croissance du PIB réel était estimé à 7,2% en 2021 contre 3,8% en 2020 et 6,9% en 2019. Cette relance de l'économie béninoise s'est traduite dans tous les secteurs d'activité par une augmentation de leur contribution à la croissance du PIB réel. La dynamique actuelle de reprise économique pourrait être ralentie par les effets de la crise Russie-Ukraine. Les simulations⁹ faites par la Direction Générale de l'Economie du Ministère de l'Economie et des Finances montrent que l'économie béninoise pourrait perdre entre 0,4 et 1,2 point de croissance.
- 12.** Au total, la structure de l'économie béninoise est restée quasiment inchangée sur deux décennies (2001 à 2021), avec une prédominance de l'agriculture et des services à faible productivité dans la création de la richesse nationale. Pour assurer une transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement s'est engagé à travers le nouveau Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2026) à :
- i. intensifier la construction des infrastructures modernes de transport et de logistique ;



8. <https://blogs.worldbank.org/fr/operdata/nouvelle-classification-des-pays-en-fonction-de-leur-revenu-2020-2021>

9. https://www.dgae.finances.bj/wp-content/uploads/2022/04/Crise_Russo-Ukrainienne_DRES_30_03_2022-1.pdf

- ii. réaliser l'autonomie énergétique ;
- iii. accroître les investissements dans les infrastructures et services numériques ;
- iv. consolider les performances du secteur agricole ;
- v. promouvoir le patrimoine culturel national, l'art et l'artisanat ;
- vi. faire du Bénin, une destination touristique majeure du continent et du monde ;
- vii. stimuler l'industrialisation ; et
- viii. promouvoir la création d'emplois durables pour les jeunes et les femmes.

I-1-4 SITUATION SOCIALE

13. Au niveau social, le Bénin a continuellement enregistré, au cours des trente dernières années, une augmentation de son Indice de Développement Humain (IDH)¹⁰ qui est passé de 0,364 en 1990 à 0,525 en 2021 ; soit une augmentation globale sur la période de 0,161. Cette augmentation résulte des progrès réalisés par le pays sur les trois dimensions : santé, éducation et niveau de vie. En effet, entre 1990 et 2021, le Bénin a connu des gains successifs sur l'espérance de vie à la naissance de ses citoyens, au rythme d'une moyenne de 0,3 an par an, avec une période de stagnation entre 1996 et 2000.

14. La pauvreté bien qu'en recul, reste très élevée au Bénin. L'incidence de la pauvreté monétaire (P0) c'est-à-dire le pourcentage de la population qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires¹¹, est en repli de 0,8¹¹ point, passant de 39,3% en 2015 (EMICoV¹²) à 38,5% en 2019 (EHCVM¹³ 2019). La même tendance est observée au niveau de la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Ainsi, la profondeur de la pauvreté (P1) a connu une réduction, passant de 18% en 2015 à 10,8% en 2019. Les inégalités parmi les pauvres (P2) se sont également réduites, passant de 1,2% en 2015 à 4,3% en 2019.

15. La situation alimentaire et nutritionnelle au Bénin, s'est détériorée en 2021, suivant les résultats du Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle de mars 2022. Onze (11) communes¹⁴ sont en « phase 3 : Crise¹⁵ ». Ces communes ont été exposées à des chocs (sécheresse, inondations) qui ont fragilisé leur résilience. Les populations en « phase 3 : Crise » au plan national sont estimées à 1 225 957 personnes (soit 9,49%). Par

10. Rapport sur le développement humain 2021/2022 ; <https://hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/hdr2021-22overviewfrpdf.pdf>

11. Selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de pauvreté est estimé à 246542FCFA. Ce seuil est composé d'une composante alimentaire (146793FCFA) et d'une composante non alimentaire (99749FCFA).

12. EMICoV (Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de vie des ménages)

13. EHCVM : Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages

14. Il s'agit des communes Aplahoué, Klouékamè, Lalo, Toviklin, Dogbo, Djakotomey, Athiémè, Toffo, Allada, Bassila et Glazoué

15. La phase de Crise correspond à la situation où les ménages : i) ont une consommation alimentaire insuffisante qui se traduit par une malnutrition aiguë grave ou inhabituelle ; OU ii) -sont une minorité à pouvoir satisfaire leurs besoins alimentaires minimums et, le cas échéant, ne le font qu'au prix des avoirs relatifs à leurs moyens d'existence ou en recourant à des stratégies pour faire face aux crises

ailleurs, 41 communes sont en « phase 2 : Sous Pression¹⁶». Il s'agit notamment des communes du Sud caractérisées par une consommation alimentaire limitée en lien avec la hausse généralisée des prix des produits agricoles et l'installation de la période de soudure dans la partie Sud du pays. Le nombre de personnes en «phase 2 : sous Pression» est estimé à 2 754 478, soit 21,32 % de la population analysée.

- 16.** Le retard de croissance, malgré une amélioration entre 2006 et 2018, reste au-dessus du seuil d'alerte de santé publique (30%), touchant 32 % des enfants de moins de cinq ans (EDS 2017-2018) avec des disparités régionales et départementales très significatives spécialement dans 6 des 12 départements du pays dont l'Alibori (35%), l'Atacora (36%), le Borgou (34%), le Couffo (38%), le Plateau (36%) et le Zou (35%). La malnutrition aiguë globale touche 5% dont 1% de Malnutrition aiguë Sévère (MAS). Le taux de faible poids à la naissance au Bénin reste supérieur au seuil de santé publique (12,5%) et l'anémie représente un problème épineux tout au long du cycle de vie spécialement chez les femmes en âge de procréer et les jeunes enfants au Bénin. Selon l'EDS V, plus de cinq femmes sur dix (57 %) en âge de procréer souffrent d'anémie, et 72% d'enfants âgés de 6 à 59 mois ont une anémie avec 41% sous une forme modérée et 3% sous une forme sévère.
- 17.** Malgré les efforts déployés les deux dernières décennies, le pays continue d'afficher des progrès lents pour le taux d'allaitement maternel exclusif de 42 % (EDS 2017-2018) contre 38 % (EDS 2001). Le taux d'allaitement maternel précoce (54 %) est resté faible, alors que 83 % des accouchements se produisent dans les établissements de santé. Pour la diversité alimentaire, seulement 14% d'enfants ont une alimentation minimale acceptable (MAD). Les données disponibles suggèrent que la mauvaise alimentation des enfants au cours des deux premières années de vie et la mauvaise nutrition des femmes enceintes font partie des principaux moteurs du retard de croissance chez les enfants au Bénin.
- 18.** Dans le secteur de l'eau, l'ambition du Gouvernement du Bénin était d'atteindre à l'horizon 2021 la cible 5.1 de l'ODD 6 relatif à l'accès universel à l'eau propre. Si cette ambition n'est pas encore atteinte, le Bénin a pu réaliser au 31 décembre 2020, un taux de desserte en eau potable de 70,16 % en milieu urbain et 66% en milieu rural avec la réalisation des systèmes d'AEP multivillages. Le Gouvernement a renouvelé son engagement à assurer l'accès universel à l'eau potable à travers le PAG 2021-2026, avec un investissement de 699 milliards de FCFA à l'horizon 2026 dans le sous-secteur d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP), et la mise en œuvre de grands projets structurants sur toute l'étendue du territoire.



16. La phase sous pression correspond à la situation où les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress.

19. Le secteur de l'éducation reste marqué par plusieurs défis liés à son efficacité interne et externe. En effet, des disparités entre les filles et les garçons sont persistantes au niveau de l'accès et de l'achèvement comme l'indiquent les taux d'achèvement des études primaires secondaires et universitaires. Selon la note d'analyse sectorielle de l'éducation du Bénin de juillet 2018, plus on évolue dans les niveaux élevés de la pyramide éducative, plus les écarts entre filles et garçons sont importants comme le témoigne l'indice de parité sur le taux brut d'accès qui est de 0,98 en 6^{ème}, de 0,77 en 3^{ème} et de 0,48 en terminale. Selon les données de l'annuaire statistique 2021, seulement 16% des filles achèvent le second cycle du secondaire général. Cette situation de non-achèvement s'explique entre autres par les grossesses en milieu scolaire encore élevées (2311 selon l'annuaire statistique du MESFTP en 2021) et les mariages d'enfants (9,3% avant l'âge de 15 ans et 30,4% avant 18 ans). Les inégalités d'accès et d'achèvement de l'éducation persistent également entre les zones urbaines et rurales. Par ailleurs, selon l'annuaire statistique de la DPP/MEMP de 2021, le taux brut de scolarisation et le taux d'achèvement au primaire sont respectivement de 112,09% et 65,41%. La note d'analyse sectorielle 2017 mentionne que les enfants vivant en milieu urbain ont 20% plus de chance d'accéder à l'école que ceux vivant en milieu rural et l'appartenance à un milieu aisé augmente les chances de scolarisation.

20. Il existe encore un nombre important d'enfants hors de l'école et leur proportion varie en fonction de la tranche d'âge considérée. Selon les données de l'étude sur les Enfants Hors de l'Ecole dans les 77 communes du Bénin publié par l'UNICEF et l'INStAD en 2017, près de 1 903 063 sur un effectif total de 4 338 795 enfants de 3 à 17 ans, soit 43,9% sont hors du système éducatif. Par ailleurs, le taux de chômage des 15 à 29 ans est plus élevé en 2019 (9,7 % ERI-ESI 2018) par rapport à celui de 2015 qui est de 4,8 % (EMICoV 2015) avec des niveaux de chômage plus élevés pour les sortants de la pyramide haute du système éducatif. En effet, les personnes les moins diplômées ou pas du tout diplômées ont tendance à être plus flexibles sur le type d'emploi à occuper tandis que les plus diplômées sont plus réticentes à occuper des emplois qui s'écartent de leur spécialité de formation, ce qui restreint leurs possibilités d'emploi selon l'analyse de la note sectorielle 2017.

21. Face à ces défis, le Gouvernement du Bénin, avec l'implication de toutes les parties prenantes du secteur de l'éducation, s'est engagé pour la transformation de son système éducatif avec les actions visant à :

- i. accélérer l'éducation des filles dans un environnement inclusif, équitable, sûr et sain ;
- ii. inverser la pyramide du système éducatif à l'horizon 2030 avec 70% des effectifs de l'EFTP et 30% pour l'enseignement secondaire général (ESG) contre 10% de l'EFTP et 90% en ESG actuellement (voir architecture PSE 2018-2030) ;
- iii. rendre disponibles, en nombre suffisant, des enseignants, des formateurs, des encadreurs et des éducateurs qualifiés, compétents, motivés, conscients

de leur mission sociale pour tous y compris les enseignants à besoins spécifiques;

- iv. rendre le système éducatif résilient face aux chocs externes ;
- v. élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de financements innovants et utiliser de façon optimale les ressources intérieures et extérieures pour le financement du secteur de l'éducation.

22. Par ailleurs, le Gouvernement du Bénin s'est également engagé dans la mise en œuvre d'un Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée (PNASI) qui vise à adresser les barrières d'accès à l'éducation y compris les défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

23. Dans le domaine de la santé, le système sanitaire, malgré une amélioration des indicateurs de disponibilité des services, reste caractérisé par des taux de mortalité élevés. La mortalité maternelle s'est établie à 391 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS5, 2018) largement plus élevée que la cible 3.1 des ODD (en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes). Par ailleurs, en dépit des efforts consentis ces dernières années, les besoins satisfaits en Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) sont encore très faibles (26%), la prévalence contraceptive moderne est de 11,7% pour toutes les femmes et 12,4% pour les femmes en union (EDS-V) avec des besoins non satisfaits en matière de planification familiale encore à 33,1%. Nonobstant les progrès enregistrés dans le domaine de la santé infanto-juvénile, le quotient de mortalité infanto juvénile au niveau national reste élevé soit 96‰ (EDS-V), de même que celui de la mortalité néonatale qui est à 30‰ (EDS-V) représentant près du tiers des décès des enfants de moins de 5 ans. Les causes profondes de la mortalité élevée au Bénin sont liées :

- i. à l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, matérielles et financières, à l'analphabétisme et à la pauvreté des ménages, et
- ii. aux facteurs socioculturels néfastes à l'utilisation des services de la santé maternelle, néonatale et infantile.

24. En ce qui concerne les trois maladies prioritaires (Paludisme, Tuberculose et VIH SIDA), le paludisme demeure la première cause de consultation (44,6% des cas) et d'hospitalisation (26,3%) selon l'annuaire des statistiques sanitaires de 2021. Le paludisme est la première cause de morbidité et de mortalité dans les groupes les plus vulnérables, à savoir les enfants de moins de cinq (5) ans et les femmes enceintes. Selon l'enquête Enquête Démographique et de Santé (EDS V), le taux d'utilisation des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée (MIILD) était de 67% au niveau de tous les ménages et de 80% dans les ménages possédant au moins une MIILD, 81% chez les enfants de moins de 5 ans et de 79,9% chez les femmes enceintes, contre un objectif d'une utilisation universelle des MIILD.

25. En ce qui concerne le VIH/Sida, la prévalence au Bénin reste autour de 1,2% dans la population générale depuis 2006 (EDS 2011- 2012). Il existe cependant certaines poches à prévalence plus élevée au sein des populations clés, selon

les enquêtes spécifiques (l'Enquête de Surveillance de Deuxième Génération) réalisées ces dernières années, notamment les Transgenres (21,9% ; 2020); les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes ou HSH (8,1%, 2021); les Professionnelles de Sexe (7,2% ; 2021) ; les serveuses de Bars et Restaurants (2,6% ; 2021) et les Détenus (1,8% ; 2021). S'agissant des objectifs mondiaux 95-95-95¹⁷ au Bénin, il convient de relever qu'en 2021, 85% des Personnes Vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 82% sont sous traitement ARV (37% chez les enfants), et 66% ont une charge virale supprimée.

- 26.** Pour ce qui est de la tuberculose, d'importants progrès ont été réalisés en lien avec la mise en œuvre de la stratégie « END TB » de l'OMS. En effet, le taux d'incidence de la tuberculose dans la population générale est en baisse progressive, passant de 86 à 60 cas pour 100 000 habitants entre 2000 et 2016. Toutefois, le nombre de cas notifiés augmente régulièrement depuis 20 ans mais une tendance baissière a été observée de 2011 à 2016, comme l'indique la diminution du taux de notification de 46,5 à 36,6 cas pour 100000 habitants sur la même période. La cible visée pour l'année 2030 est de 0 cas.
- 27.** Quant aux maladies non transmissibles surtout celles dites de la civilisation, elles sont apparues dans le profil épidémiologique du Bénin depuis quelques décennies. Il s'agit surtout de l'hypertension artérielle et des maladies cardiovasculaires dont les taux de mortalité et de morbidité ne font que croître d'année en année. Selon l'enquête STEPS 2015, les maladies suivantes : l'hypertension artérielle (25,9%) ; l'obésité (7,4%) ; le diabète (12,4%) le cholestérol (4,4%) ; le tabac (5,0%) ; l'alcool (7,6%); l'alcoolisme chronique (2,4%) et le tabagisme (3,9%) font de plus en plus de victimes dans la population. Le coût de traitement de ces affections grève lourdement le budget de la santé. Les accidents de circulation engendrent trop souvent des cas de décès (670 en 2014 et 637 en 2015), et des blessés graves (2460 en 2014 et 2216 en 2015) (CNSR, Ministère en charge des transports).
- 28.** Par ailleurs, le taux de fréquentation des formations sanitaires reste faible en dépit d'une couverture en infrastructures sanitaires satisfaisante. Le taux de fréquentation des formations sanitaires était de 55,5% en 2021 pour une couverture d'infrastructure sanitaire estimée à 96%. La faible capacité financière des ménages pourrait expliquer en partie le faible taux de fréquentation des formations sanitaires.
- 29.** Dans le domaine de la protection sociale, le taux de couverture des prestations au Bénin reste à améliorer. Seulement 7,5%¹⁸ de la population béninoise est couverte par au moins une prestation de protection sociale (hors santé) et 4% par l'assurance santé¹⁹. De grands défis restent à relever en matière de

17. L'objectif 95 95 95 signifie que 95 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 95% des personnes qui savent qu'elles sont séropositives au VIH ont accès à un traitement, et 95 % des personnes sous traitement ont une charge virale indétectable. Cet objectif « 95-95-95 » doit être atteint à l'horizon 2030.

18. Selon le Rapport Social Mondial du BIT 2021

19. World Social Protection Report 2021-2022.



protection sociale. Entre la faible couverture, les interventions demeurent éparpillées et non coordonnées. Par ailleurs, la question de financement pérenne de la protection sociale par le Gouvernement demeure. Les dépenses publiques consacrées à la protection sociale (excepté le financement du déficit du FNRB) ne représentent que 1% du PIB²⁰. La plupart des projets en transferts sociaux en cours sont financés soit par les Partenaires Techniques et Financiers ou cofinancés avec le Gouvernement. Au total, les questions de mise en place d'un système de protection sociale intégré et universel et son financement public durable constituent les deux grands défis à relever dans ce secteur.

30. La protection sociale des plus vulnérables constitue une préoccupation majeure actuelle du Gouvernement. Le Gouvernement a mis en place dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement, un projet phare dénommé « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain ARCH » structuré autour de quatre services à savoir l'assurance maladie, la formation, le crédit et la retraite. Les principales cibles de ce projet sont les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les artistes, les transporteurs, les jeunes et les femmes.

31. Dans le domaine du genre et de l'égalité des sexes, l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) mesuré à travers les dimensions de la santé reproductive, l'autonomisation et l'activité économique, s'est établi à 0.612²¹, indiquant que les écarts entre les femmes et les hommes restent encore élevés au Bénin. Le Gouvernement a engagé plusieurs réformes pour renforcer l'égalité des sexes et réduire les écarts entre les femmes et les hommes. Au cours de l'année 2021, le cadre législatif a été renforcé dans les domaines du genre et de la santé sexuelle et reproductive avec la promulgation de trois lois majeures notamment :

- i. la Loi n° 2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises en raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin ;
- ii. la Loi 2021-12 du 20 décembre 2021 relative à la santé sexuelle et reproductive ;
- iii. la Loi 2021-13 du 20 décembre 2021 relative au code des personnes et de la famille.

32. Par ailleurs, en matière de protection de l'enfant, l'EDS V, révèle l'ampleur des violences, abus et exploitation contre les enfants. En effet, selon ce rapport, 91% des enfants de moins de 14 ans ont subi des châtiments corporels ou une autre forme de violence et 6% des adolescentes de 15-19 ans ont subi des violences sexuelles, 30,4% des filles sont mariées avant 18 ans et 9,3% avant 15 ans. Selon cette même source, si 85% des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés à la naissance, seulement 64% disposent de leur certificat de naissance. Selon l'EDS V, près de 33% des enfants de 5-17 ans sont impliqués dans le travail dont 29% dans des travaux dangereux. L'âge minimal d'accès à l'emploi est fixé à 14 ans²², alors que les normes internationales recommandent

22. La Convention n°138 sur l'âge minimum 1973, a été ratifiée par le Bénin en 2001

20. Rapport sur le Financement Public de la Protection Sociale au Bénin, MPD-UNICEF, Septembre 2018

21. Rapport sur le Développement Humain 2020 au Bénin

22. La Convention n°138 sur l'âge minimum 1973, a été ratifiée par le Bénin en 2001

que cet âge soit d'au moins 15 ans. En juin 2022, suite à son interpellation par la Commission d'application des normes du travail de l'OIT sur les phénomènes de « Vidomegon » et de travail de l'enfant dans les carrières, le Gouvernement a créé un groupe de travail pour le renforcement de sa réponse au travail de l'enfant, conjointement piloté par les ministres en charge du travail et des affaires sociales.

I-1-5 SITUATION ENVIRONNEMENTALE

- 33.** Au niveau de la dimension environnementale, le Bénin est très vulnérable aux risques naturels et aux catastrophes associées aux changements climatiques. Le pays a connu ces dernières années des événements météorologiques et climatiques extrêmes avec des phénomènes de sécheresse prolongée au Nord du pays, des inondations de plus en plus désastreuses dans les zones de plaine. Par ailleurs, le Bénin est caractérisé par la pollution et la surexploitation des plans et cours d'eaux qui entraînent le risque de dégradation de la biodiversité, l'acidification des mers et l'augmentation des déchets plastiques. La viabilité environnementale du développement est préoccupante. En effet, les formations forestières naturelles totales du pays ont perdu 16 860 km² ce qui représente une perte de 23,81% entre 2005 et 2015. Toutefois, des efforts de plantation ont permis de noter une augmentation de 73% des superficies des plantations fruitières et une augmentation de 14% des plantations forestières (OSFACO, 2021). Le code forestier et la politique forestière en cours d'adoption constituent de précieux instruments pour la modernisation du secteur forestier au Bénin.
- 34.** En ce qui concerne les changements climatiques, le Bénin est devenu pays émetteur de gaz à effet de serre à cause de la persistance des pratiques favorables à la production de CO₂. Tous les secteurs sont impactés par les changements climatiques et en particulier l'agriculture, l'énergie, les infrastructures et aménagements urbains, la foresterie, les ressources en eau.
- 35.** La prise de conscience des enjeux liés à la problématique des changements climatiques a favorisé l'élaboration et l'adoption de plusieurs politiques, stratégies et programmes de riposte par le Bénin. Il s'agit notamment (i) de la mise en place d'un cadre de gouvernance et de mécanismes institutionnels de coordination renforcés à travers le Comité National de Changement Climatique (CNCC), la Direction Générale de l'Environnement et du Climat, la Commission de Modélisation Economique des Impacts du Climat au Bénin (CMEICB), le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC), etc. et (ii) de l'adoption de politiques/stratégies opérationnalisées à travers la promulgation de la loi sur les changements climatiques, la Politique de gestion des changements climatiques 2021-2030 et la Stratégie pour un développement à faible Emission et résilient aux changements climatiques (2016-2025). Par ailleurs, l'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA) et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) déclinent les engagements du Bénin aux efforts mondiaux de lutte contre les effets néfastes des Changements climatiques. A travers la CDN, le Bénin

envisage de réduire ses émissions de GES de 20,15% entre 2021 et 2030. La révision en cours de la loi-cadre sur l'environnement avec ses huit décrets d'application devrait également accélérer les réformes en cours dans le secteur.

I-2 VISION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT

- 36.** Le Gouvernement du Bénin s'est doté au début de l'année 2000, d'une vision prospective de développement suivant une approche largement participative prenant en compte les aspirations des populations à la base. Elle est dénommée « Bénin 2025 Alafia » et stipule que : « Le Bénin est, en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».
- 37.** Se fondant sur les avantages comparatifs du Bénin en lien avec les aspirations inscrites dans la vision Bénin 2025 Alafia, le Gouvernement a adopté en 2018 un Plan National de Développement (PND) couvrant la période 2018-2025. Le PND est bien aligné sur les engagements internationaux pris par le Bénin notamment l'Agenda de développement 2030, l'Agenda 2063 mais aussi les engagements en termes de droits de l'homme. L'objectif du PND est : « d'atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable d'au moins 10% en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures ».
- 38.** Au niveau opérationnel, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre des Programmes d'Actions du Gouvernement (PAG), ainsi que le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D, 2018-2021) qui vise à opérationnaliser la vision prospective de développement et les objectifs du PND 2018-2025.
- 39.** Pour le quinquennat 2021-2026, le PAG constitue le cadre de référence au niveau opérationnel de l'action gouvernementale. Il est élaboré à partir des objectifs stratégiques du Plan National de Développement 2018-2025, les cibles prioritaires de l'Agenda 2030 pour les Objectifs de Développement Durable ainsi que les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il est structuré autour de trois piliers majeurs :
- i. Renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ;
 - ii. Poursuivre la transformation structurelle de l'économie ;
 - iii. Poursuivre l'amélioration du bien-être social des populations.
- 40.** Le PAG 2021-2026 constitue l'unique instrument de planification opérationnelle au niveau national. Il est l'instrument de pilotage de l'action gouvernementale et sert de base pour la programmation des plans de travail annuels des Ministères, des Agences et autres structures ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'État.

- 41.** Le PAG 2021-2026 constitue l'outil de référence pour assurer l'alignement des différents programmes et appuis des partenaires sur les priorités nationales conformément à l'agenda international sur l'efficacité du développement.

I-3 PROGRES VERS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

- 42.** Selon le Rapport sur le Développement Durable 2022²³ publié par Sustainable Development Solutions Network (SDSN), le Bénin affiche un score de 50,7 sur 100 pour l'ensemble des 17 ODD suggérant que le Bénin est à mi-chemin de la réalisation des ODD. Au total :
- i. deux (2) ODD affichent une évolution favorable vers l'atteinte des cibles attendues pour 2030. Il s'agit de l'ODD 12 (consommation et production responsables) et de l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).
 - ii. quatre (4) ODD affichent une amélioration modérée vers l'atteinte des cibles. Il s'agit de: l'ODD2 (Faim «Zéro»), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 9 (Industrie, Innovation et Infrastructure) et l'ODD 14 (Vie Aquatique) ;
 - iii. huit (8) ODD montrent une tendance stagnante. Ce sont les ODD 1 (pas de Pauvreté), ODD 2 (faim « zéro »), ODD 3 (bonne Santé et Bien-être), ODD 5 (égalité entre les sexes) , ODD 6 (eau propre et assainissement), ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), ODD 15 (vie terrestre), et l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) et ODD17 (partenariats pour la réalisation des objectifs);
 - iv. trois (3) ODD à savoir l'ODD 4 (éducation de qualité), l'ODD 10 (inégalités réduites) et l'ODD 11 (villes et communautés durables) indiquent une tendance baissière.



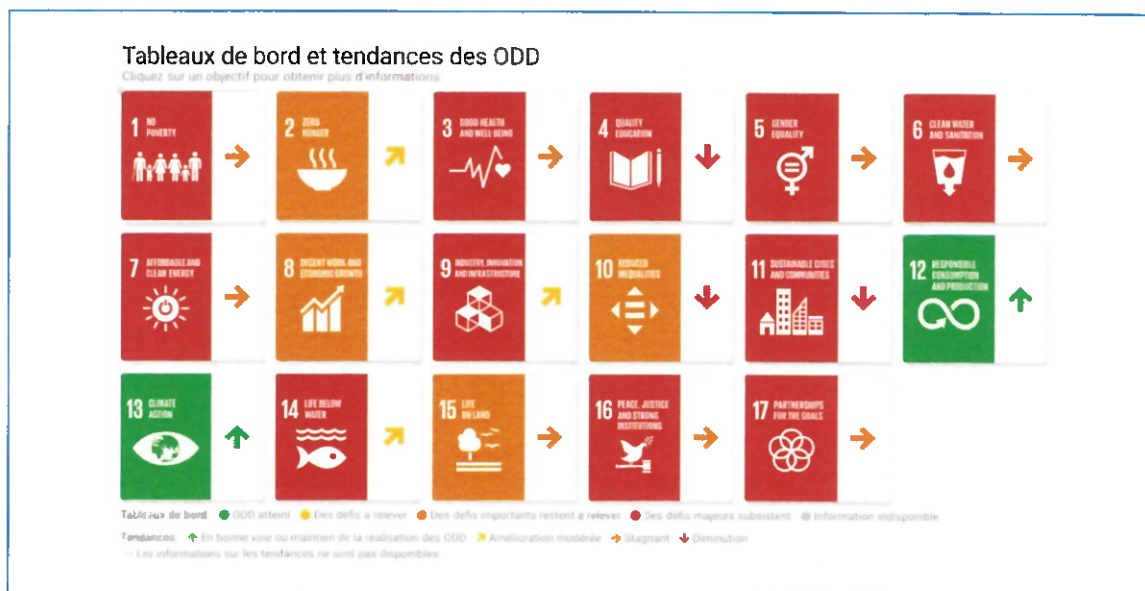
Encadré n° 1 : Synthèse des résultats du Rapport sur le Développement Durable pour le Bénin 2022

- » Le Bénin se distingue du reste de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec des progrès depuis 2015 pour les ODD 2 (Faim « Zéro »), 8 (Travail décent et croissance économique), 9 (Industrie, Innovation et Infrastructure) et 14 (Vie aquatique) pour lesquels la majorité des pays de la sous-région stagnent, voire régressent.
- » Par rapport aux pays à revenu plus élevés, le Bénin performe relativement bien sur les ODD 12 (Consommation et production responsables) et 13 (Lutte contre le changement climatique).
- » Il y a des défis persistants pour la réalisation de la majorité des ODD dans la région. En particulier, les tendances des ODD 4 (Éducation de qualité), 10 (Inégalités réduites) et 11 (Villes et Communautés durables) sont à surveiller
- » À l'échelle infranationale, l'indice « ne laisser personne de côté » couvre quatre dimensions de disparités : les inégalités d'accès aux services publics, l'extrême pauvreté et la privation matérielle, les inégalités entre les sexes, et les inégalités de revenu et de richesse. On constate des disparités entre les régions du Bénin

Source : Rapport sur le Développement durable (SNDSN), <https://resources.unsdsn.org/rapport-sur-le-developpement-durable-pour-le-benin-2022>



FIGURE 2 TABLEAU DE BORD ET TENDANCE DES ODD



Source : Rapport sur le Développement durable (SNDSN)²³,
<https://ressources.unsdsn.org/rapport-sur-le-developpement-durable-pour-le-benin-2022>

I-4- DEFIS ET OPPORTUNITES LIES A LA MISE EN OEUVRE DES ODD

43. Les différentes analyses relevées dans les Rapports Nationaux Volontaires (VNR) sur les ODD au Bénin, et dans le Bilan Commun Pays (BCP) montrent que les principales causes liées à la lenteur des progrès vers l'atteinte des ODD peuvent se résumer en :

- i. la faiblesse de l' inclusivité et de la durabilité de la croissance économique ;
- ii. l'accroissement des inégalités sociales ;
- iii. la faiblesse de la résilience des populations et des systèmes ;
- iv. la vulnérabilité de la démocratie, de la gouvernance, des institutions et de la cohésion sociale.

44. Suivant la dimension de la prospérité, la croissance économique peu inclusive au Bénin est liée à la lenteur dans la mise en œuvre des réformes engagées pour la transformation structurelle de l'économie qui devra mettre l'accent sur :

- i. la mutation et la transformation structurelle de l'économie informelle ;

23. <https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2021/2021-sustainable-development-report.pdf>, publié par Sustainable Development Solutions Network (SDSN) , Cambridge University, Bertelsmann Stiftung. Suivant le rapport l'ODD 10 n'a pas été évalué en raison de la non-disponibilité des données.

- ii. la diversification des sources de croissance et l'accès aux services financiers ;
 - iii. le développement des infrastructures résilientes, en soutien aux secteurs productifs ;
 - iv. la consolidation du cadre macroéconomique et sa résilience aux différents chocs et
 - v. la promotion de l'innovation, du transfert et de l'appropriation des technologies.
- 45.** En ce qui concerne la dimension sociale, l'accroissement des inégalités sociales est lié entre autres à la faiblesse de la productivité, à la faible capacité de l'économie à créer des emplois décents, à la forte croissance démographique, à la fréquente survenance des chocs et à la lenteur de la mise en œuvre des réformes structurelles visant le renforcement de la gouvernance des secteurs sociaux.
- 46.** Pour ce qui est de la dimension environnementale, la vulnérabilité des populations et des systèmes face aux chocs est liée à l'insuffisance d'infrastructures et de technologies résilientes et adaptées aux effets des changements climatiques et à la gestion des risques de catastrophes naturelles. Le Bénin devra renforcer les actions d'atténuation, mais surtout d'adaptation aux effets des changements climatiques afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Il s'agit également de préserver la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la biodiversité et les ressources naturelles.
- 47.** La vulnérabilité de la démocratie au Bénin est liée à la faiblesse des institutions, à une administration publique peu performante, une justice dont l'efficacité et la transparence sont à renforcer. Pour consolider la démocratie et l'Etat de droit, le Bénin devra renforcer ses institutions de contre-pouvoir, mais aussi soutenir les organisations de la société civile. Les réformes engagées pour la modernisation et la digitalisation de l'administration devront être également renforcées.
- 48.** Les principales causes de la fragilité de la cohésion sociale, de la radicalisation, de l'extrémisme violent sont essentiellement liées à la pauvreté, à la vulnérabilité, au chômage des jeunes, au sentiment de délaissement dans certaines zones frontalières et à la porosité des frontières.
- 49.** Par ailleurs, la mobilisation des ressources et la disponibilité des données statistiques fines et désagrégées constituent des défis majeurs pour le suivi et la mise en œuvre des ODD au Bénin. Le Gouvernement devra à cet égard poursuivre les actions engagées pour le financement innovant du développement. Le processus de modernisation de l'appareil statistique en cours doit être renforcé en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

CHAPITRE 2



CHAPITRE 2

APPUI DE L'ÉQUIPE
PAYS À LA RÉALISATION
DE L'AGENDA 2030

CHAPITRE II : APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

II.1.VISION DE L'EQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES AU BENIN

- 50.** Le Système des Nations Unies s'engage aux côtés du Gouvernement pour soutenir la démarche universelle et transformative qui ne fera pas de «laissés pour compte» au Bénin. Il se propose d'œuvrer à l'horizon 2030 pour "des populations plus résilientes, en bon état de santé et de nutrition, mieux éduquées, bénéficiant d'une protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice, et engagées pour un développement durable, participatif et inclusif».
- 51.** Cette Vision 2030 s'inscrit d'une part dans la mise en œuvre de l'Agenda de Développement 2030, et d'autre part, intègre les autres engagements internationaux tels que le Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe et les Accords de Paris sur les changements climatiques. Elle est élaborée suivant une approche participative et inclusive. Elle est le fruit des concertations avec les différentes couches de la société béninoise dont les personnes vulnérables et laissées pour compte. Elle repose aussi sur une analyse prospective menée à partir des résultats du Bilan Commun Pays.
- 52.** A travers cette vision, l'Équipe Pays entend apporter sa contribution au Gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités nationales déclinées dans les documents référentiels de planification : le Plan National de Développement (PND 2018-2025) et le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG : 2021-2026).
- 53.** Pour la réalisation de cette vision, l'Équipe Pays s'appuiera sur le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CC 2023-2026) qui constitue le principal instrument d'opérationnalisation de la vision.

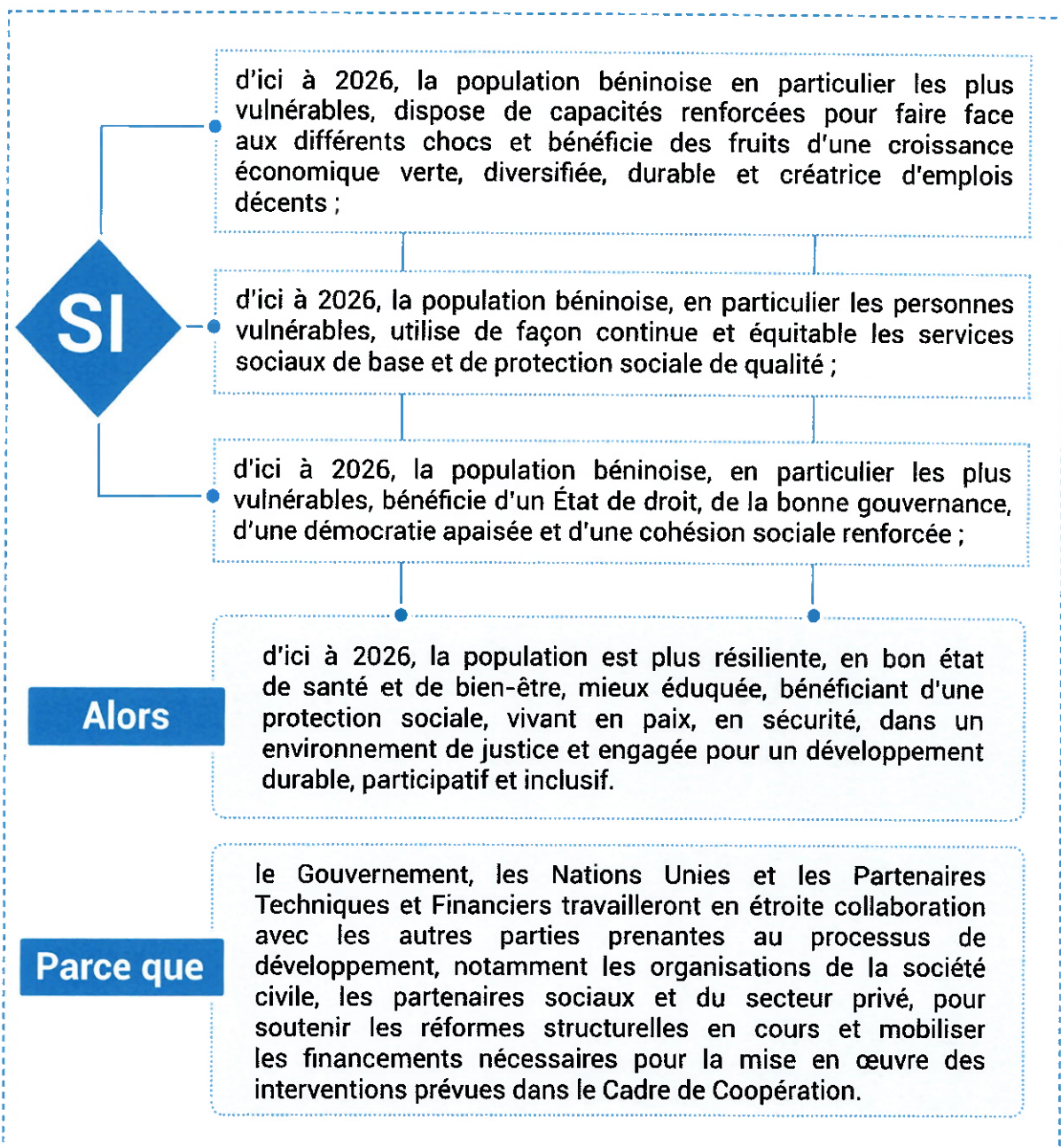
II-2.THEORIEDUCHANGEMENTDUCADREDECOOPERATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

II-2-1 SYNTHÈSE DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT

- 54.** Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CC 2023-2026) est sous-tendu par une théorie du changement (TOC) qui

trace le cheminement logique des interventions qui permettront de contribuer à la réalisation de la vision 2030 en lien avec les priorités nationales déclinées dans le PAG 2021-2026. Cette TOC est le résultat d'un processus participatif et inclusif qui a mobilisé toutes les agences, fonds et programmes, les structures gouvernementales, les partenaires sociaux, les acteurs du secteur privé et de la société civile. Elle a été éclairée par les constats et les conclusions de l'évaluation finale du PNUAD 2019–2023 et du Bilan Commun Pays. La théorie de changement se décline comme suit : (Encadré n°2)

Encadré n° 2 : Synthèse de la TOC



Handwritten signature or mark.

II-2-2 RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

- 55.** La réalisation du changement souhaité suppose la mise en œuvre des mesures de mitigation des risques qui pourraient influencer la mise en œuvre efficace du Cadre de Coopération (CC 2023–2026). Ces risques portent essentiellement sur des menaces sécuritaires, des perturbations politiques et des chocs économiques et environnementaux.
- 56.** S'agissant des risques sécuritaires, il convient de noter que la piraterie maritime, la radicalisation, l'extrémisme violent notamment dans les zones frontalières, constituent des menaces pour le changement souhaité à travers le Cadre de Coopération 2023 – 2026. Le Gouvernement s'est doté d'une stratégie nationale en matière de sécurité de grande envergure centrée sur une « approche civile » et visant à renforcer la présence et l'efficacité de l'État dans les communautés à risque, notamment en améliorant l'accès des populations aux services publics de base. Cette stratégie est basée sur la mise en œuvre des programmes tels que la réhabilitation des pistes rurales, l'amélioration de l'accès au microcrédit, la promotion de l'agriculture et des activités génératrices de revenus, l'adduction d'eau dans les villages, et le soutien à l'élevage et gestion de la transhumance.
- 57.** En ce qui concerne les risques économiques, ils portent essentiellement sur les chocs qui pourraient freiner le rythme de croissance économique. Ces chocs sont liés notamment :
- i. aux impacts socioéconomiques de la crise Russie-Ukraine et de pandémies (émergence de nouvelles épidémies) ;
 - ii. la fluctuation des cours du coton, principal produit d'exportation du pays, en lien avec la dépréciation de l'Euro par rapport au dollar américain.
- 58.** En somme, tous les chocs qui impactent négativement la situation des ressources budgétaires du pays et donc sa capacité à satisfaire les impératifs socio-économiques constitue des risques pouvant affecter le changement souhaité. Pour mitiger ces risques, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, s'est engagé à la mise en place d'un cadre macroéconomique résilient aux chocs et la poursuite des réformes institutionnelles, structurelles et sectorielles visant l'accélération de la transformation structurelle de l'économie.
- 59.** Sur le plan environnemental, la survenance de catastrophes naturelles notamment les inondations, les sécheresses et autres catastrophes pourraient affecter le changement souhaité. L'indice de gestion des risques INFORM place le Bénin à 5.1 sur 10 des risques d'inondations, ce qui est un risque non négligeable. A cet égard, le Gouvernement s'est doté d'une Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes et de plans de contingence pour assurer une gestion efficace des risques en lien avec le plan d'action de Sendai. Aussi, un fonds spécial a-t-il été mis en place par décret n°2020 414 du 26 Août 2020 portant création et règles et gestion du Fonds national de réponse aux catastrophes, (FONCAT) pour apporter une réponse efficace à toutes catastrophes naturelles et aux épidémies.

- 60.** Par ailleurs, la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des ODD constitue également un défi majeur. En effet, la crise Russie-Ukraine, a ralenti la dynamique actuelle de mobilisation des ressources sur les marchés financiers et l'émission d'obligations internationales en faveur des ODD. L'inflation née de la crise a entraîné la hausse des taux directeurs des banques centrales comme la BCE et la FED en guise de politique monétaire. De fortes perturbations ont été observées, avec un retrait de plus de 50 milliards de dollars en 2022 sur les fonds obligataires destinés aux pays émergents. En effet, l'augmentation des taux directeurs de la FED, réduit l'attractivité de la dette des pays émergents, puisque les investisseurs ont accès à des rendements plus élevés sur de la dette américaine plus sûre. Le Gouvernement s'est par ailleurs résolument engagé dans la mise en place d'un Cadre National Intégré de Financement du Développement (CNIFD) et la mise en place d'instruments pour le financement innovant en lien avec sa stratégie d'endettement et de financement du développement.

II-2-3 LES HYPOTHESES DE LA THEORIE DU CHANGEMENT

- 61.** Le changement souhaité tel que décrit par la théorie du changement est essentiellement basé sur les hypothèses ci-après :
- i. le renforcement du dialogue avec le Gouvernement et les PTF ;
 - ii. la poursuite diligente des réformes institutionnelles engagées au niveau des différents secteurs ;
 - iii. le renforcement de la coordination et de la cohérence des interventions de l'Équipe Pays des Nations Unies ;
 - iv. le renforcement des capacités, et la participation effective de toutes les parties prenantes particulièrement des bénéficiaires à la mise en œuvre du Cadre de Coopération et
 - v. le renforcement de la mobilisation du financement pour le développement.

II.3-PRIORITES STRATEGIQUES DU CADRE DE COOPERATION 2023-2026

- 62.** Se basant sur les résultats du Bilan Commun Pays, qui a mis en exergue les nouveaux défis de développement et les défis transfrontaliers, la vision stratégique de l'Équipe Pays, la théorie du changement, et les priorités nationales déclinées dans le PAG 2021-2026, l'Équipe Pays des Nations Unies entend contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 et accompagner la mise en œuvre du PAG 2021-2026, suivant les priorités stratégiques majeures ci-après :

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1

Assurer la transformation structurelle de l'économie et la résilience aux chocs et aux marchés.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2

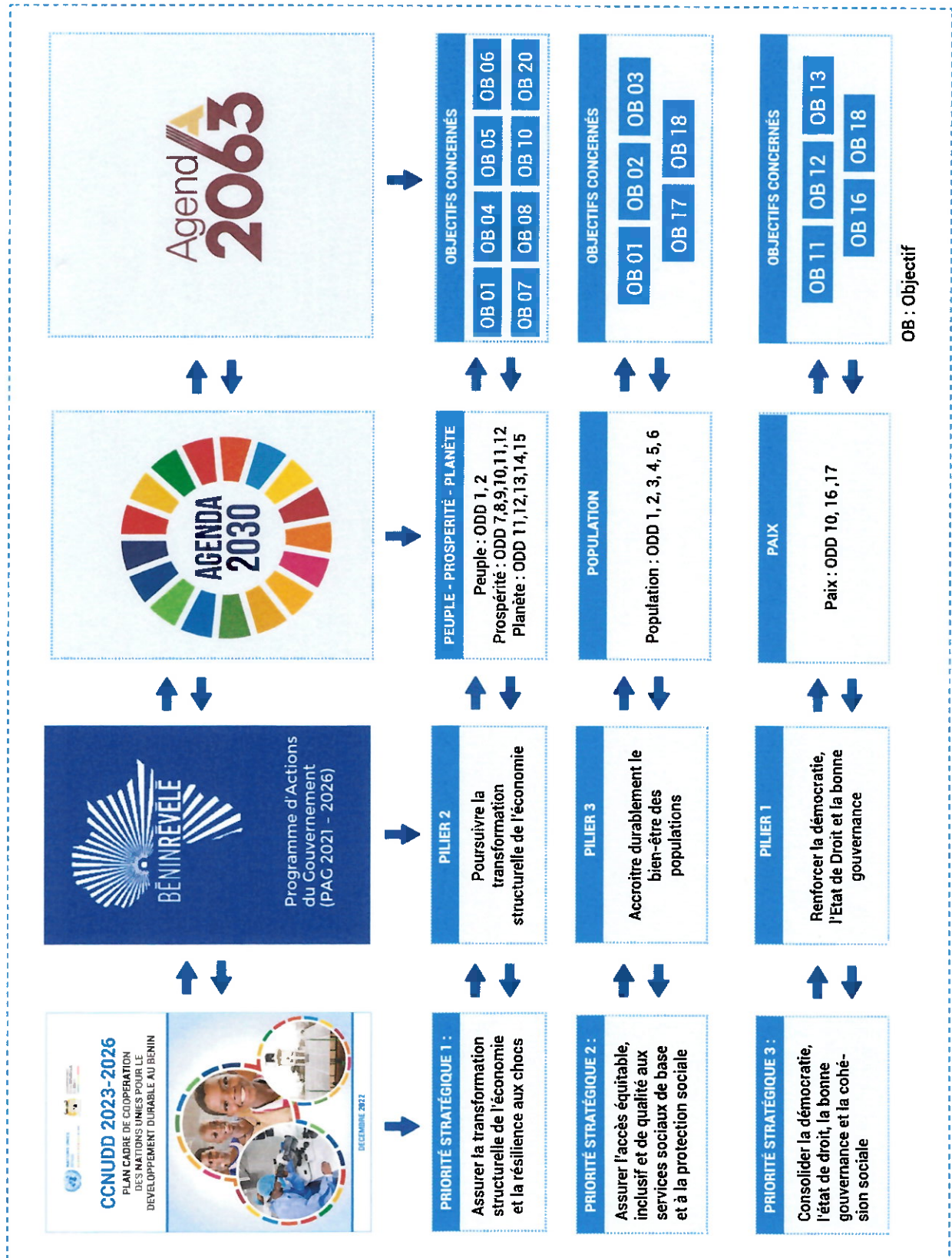
Assurer l'accès équitable, inclusif et de qualité aux services sociaux de base et à la protection sociale

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3

Consolider la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la cohésion sociale



Encadré N° 3 : Cadre d'alignement du Plan Cadre de Coopération



II.4. RESULTATS ATTENDUS ET PARTENARIATS DU CADRE DE COOPERATION

- 63.** Sur la base de ces trois priorités stratégiques, le Gouvernement du Bénin et les Nations Unies s'accordent à travailler sur la période 2023-2026 à la réalisation des trois effets majeurs :

Effet 1

D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, est résiliente aux chocs et bénéficie des fruits d'une croissance économique verte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois décents.

Effet 2

D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, utilise de façon continue et équitable, les services sociaux de base et de protection sociale de qualité.

Effet 3

D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, bénéficie d'un État de droit, de la bonne gouvernance, d'une démocratie apaisée, et d'une cohésion sociale renforcée.

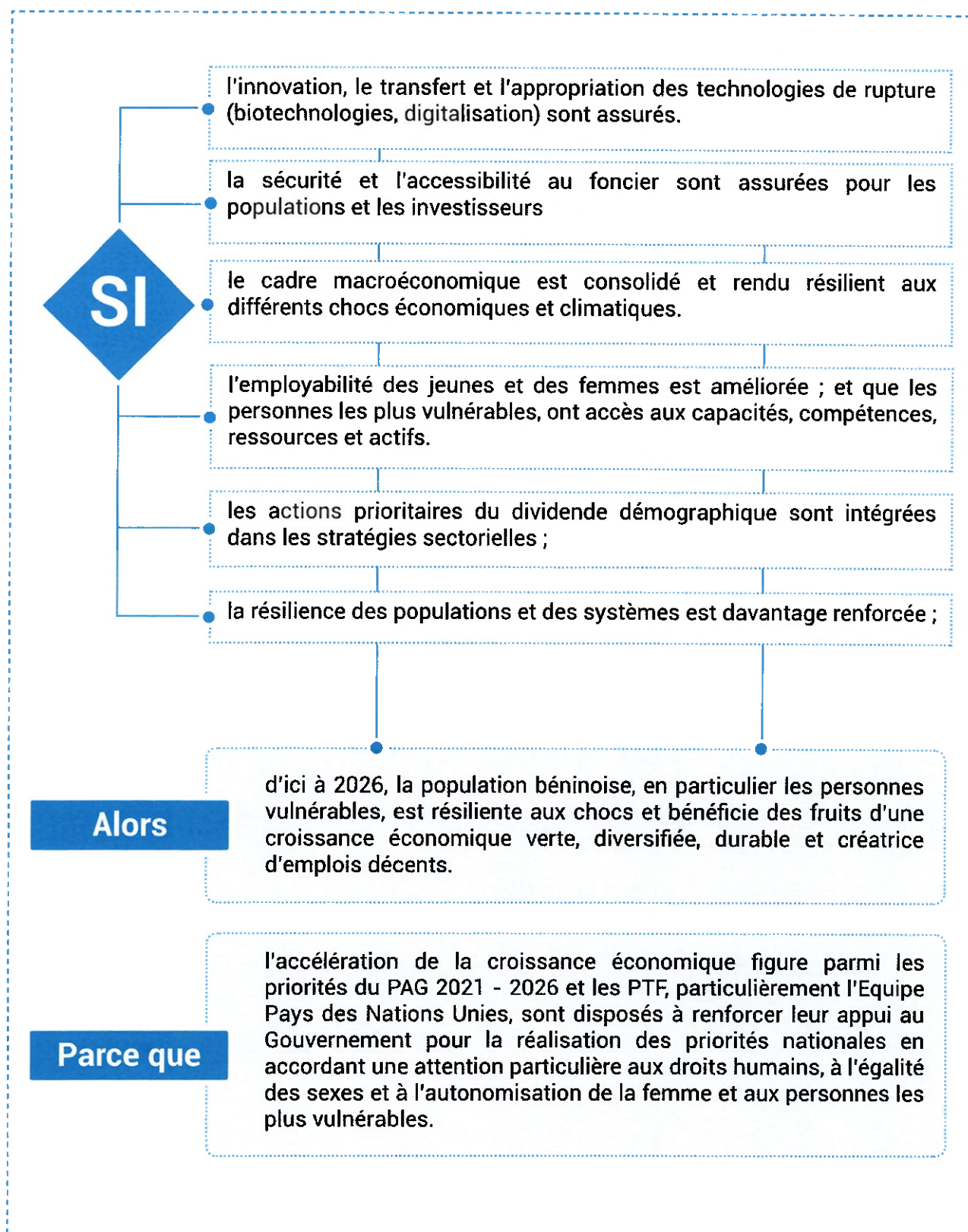
II.4.1.EFFET 1: D'ICI À 2026, LA POPULATION BÉNINOISE, EN PARTICULIER LES PERSONNES VULNÉRABLES, EST RÉILIENTE AUX CHOCS ET BÉNÉFICIE DES FRUITS D'UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE VERTE, DIVERSIFIÉE, DURABLE ET CRÉATRICE D'EMPLOIS DÉCENTS».

II.4.1.1 - THÉORIE DU CHANGEMENT DE L'EFFET 1

- 64.** La Théorie du Changement qui décrit la logique et le cheminement devant conduire à la réalisation de l'Effet 1 « : D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, est résiliente aux chocs et bénéficie des fruits d'une croissance économique verte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois décents » se présente comme suit (Encadré 4).



Encadré N° 4 : Synthèse de la TOC de l'effet 1



f

- 65.** Sur la base de cette théorie de changement, les Nations Unies travailleront en collaboration avec le Gouvernement pour la réalisation de trois produits majeurs en vue d'assurer le changement souhaité :

Produit 1.1

Les institutions publiques, le secteur privé, en particulier les Toutes Petites et Moyennes Entreprises (TPME) ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour accéder aux ressources de production durable, aux technologies adaptées et aux marchés.

Produit 1.2

Les communautés, particulièrement les jeunes et les femmes vulnérables vivant dans les zones défavorisées disposent de capacités, de compétences, de ressources, d'actifs et de mécanismes adéquats pour accéder à l'emploi décent.

Produit 1.3

Les institutions nationales et communautaires disposent de capacités accrues pour assurer une meilleure gestion des ressources naturelles, renforcer la résilience des populations, des territoires et des systèmes aux changements climatiques, et aux crises et catastrophes naturelles.

- 66.** A travers ces produits, les actions des Nations Unies viseront la promotion d'une croissance forte, inclusive, diversifiée, durable et créatrice d'emplois décents à travers quatre lignes de services majeures :

- i. l'amélioration des revenus et des moyens d'existence des populations notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, par la promotion de l'auto-emploi, l'entrepreneuriat et l'accès aux opportunités économiques;
- ii. l'accès à l'énergie propre pour tous ;
- iii. la résilience des populations face aux différents chocs notamment les phénomènes hydro, météo et climatiques extrêmes;
- iv. la conservation, la valorisation et la restauration des écosystèmes forestiers et des ressources naturelles.

- 67.** Ces lignes de services contribueront à la réalisation des réformes et projets prioritaires du pilier 2 du PAG 2021-2026 : «Poursuivre la transformation structurelle de l'économie». Elles contribueront également au cours de cette dernière décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2030, à accélérer les progrès au niveau des cibles prioritaires des ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 2 (faim zéro), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 7 (Energie propre), ODD 8 (travail décent),

ODD 9 (Industrie Innovation et Infrastructure), ODD 11 (Villes et communautés durables), ODD 12 (consommation et Productions responsables) ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 14 (vie aquatique) et ODD 15 (vie terrestre).

- 68.** En somme, les actions viseront le développement de l'entrepreneuriat particulièrement des jeunes et des femmes en soutenant la création et la promotion des chaînes de valeurs notamment agricoles dans lesquelles interviennent les Toutes Petites Moyennes Entreprises (TPME) et les petits producteurs. En mettant l'accent sur le renforcement des capacités des jeunes et des femmes particulièrement ceux vivant dans les zones défavorisées, l'Equipe Pays entend travailler à l'amélioration de leur employabilité pour faciliter leur accès aux emplois décents ainsi qu'au développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. Cette stratégie accorde une attention particulière au renforcement de la capacité des populations et à la résilience des écosystèmes face aux chocs par la mise en place de politiques adéquates.

II.4.1.2 - PARTENARIATS RELATIFS À L'EFFET 1

- 69.** Pour assurer la réalisation de l'Effet 1, les Nations Unies renforceront les partenariats existants et travailleront à la création de nouveaux partenariats.
- 70.** Dans un premier temps, le partenariat interne et la cohérence au sein des agences des Nations Unies opérant dans les domaines de la croissance économique et la résilience des populations seront renforcés. A cet égard, les Agences, fonds et programmes notamment le PNUD, l'UNCDF, le UNFPA, ONU-Habitat, le FIDA, le PAM, la FAO et le PNUE convergeront leurs actions pour assurer la délivrance d'interventions holistiques et coordonnées. Dans le même sens, les Nations Unies renforceront les partenariats avec les donateurs opérant dans les domaines agricole, l'emploi, la durabilité environnementale, notamment avec la DUE, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse, la Belgique, le Japon, la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, les fonds climatiques et environnementaux, en vue d'une part, de faciliter l'harmonisation entre les partenaires et, d'autre part, d'assurer l'efficacité des actions du Cadre de Coopération et les priorités du PAG (2021-2026).
- 71.** Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et de la coopération triangulaire, les partenariats existants notamment avec l'Afrique du Sud, l'Inde, la Turquie, le Brésil seront renforcés pour la capacitation des jeunes, des femmes, des TPME, et le développement des starts-up par le transfert de l'innovation, et l'appropriation des technologies de rupture.
- 72.** Le partenariat existant avec le secteur privé sera renforcé pour la mise en place des solutions innovantes visant à accélérer les progrès dans le domaine de la croissance inclusive, l'emploi des jeunes et le développement des startups. Par

f

ailleurs, les partenariats avec les communes, les administrations déconcentrées et les organisations de la société civile seront dynamisés afin d'atteindre effectivement les personnes vulnérables et les populations à la base.

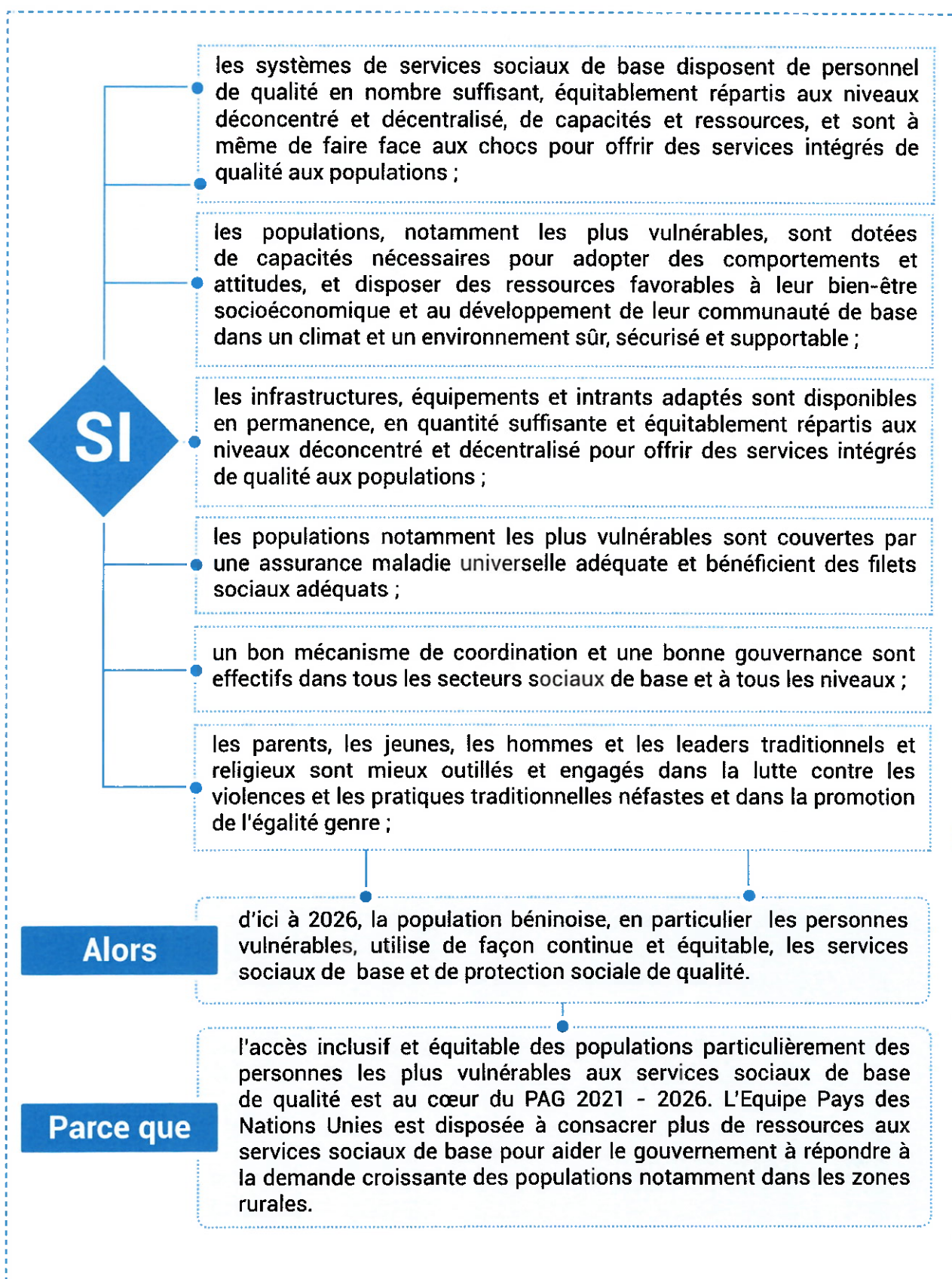
II.4.2 – EFFET 2 : « D'ICI À 2026, LA POPULATION BÉNINOISE, EN PARTICULIER LES PERSONNES VULNÉRABLES, UTILISE DE FAÇON CONTINUE ET ÉQUITABLE, LES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET DE PROTECTION SOCIALE DE QUALITÉ »

II.4.2.1 - THÉORIE DU CHANGEMENT DE L'EFFET 2

- 73.** La logique et le cheminement devant conduire à la réalisation de l'effet « D'ici à 2026, la population, en particulier les personnes vulnérables, utilise de façon continue et équitable, les services sociaux de base et de protection sociale de qualité » sont déclinés suivant la TOC (Encadré 5).



Encadré N° 5 : Synthèse de la TOC de l'effet 2



74. Le Changement souhaité passe par la réalisation de cinq produits majeurs :

Produit 2.1

Les structures en charge des services sociaux de base aux niveaux déconcentré et décentralisé disposent de personnel adéquat pour offrir des services intégrés et adaptés aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables.

Produit 2.2

Les structures en charge des services sociaux de base aux niveaux déconcentré et décentralisé disposent des infrastructures, équipements et intrants adéquats pour offrir des services intégrés et adaptés aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables.

Produit 2.3

La population, en particulier les personnes vulnérables, disposent de capacités et connaissances nécessaires pour adopter des comportements, et attitudes favorisant l'accès aux services sociaux et au bien-être socioéconomique.

Produit 2.4

Les systèmes de planification et de gestion des services sociaux de base sont renforcés pour assurer une bonne coordination des actions de développement et une bonne gouvernance à tous les niveaux.

Produit 2.5

Les acteurs aux niveaux national et local disposent davantage de capacités techniques et opérationnelles pour la conception, la coordination et le pilotage des systèmes de protection sociale intégrés.



- 75.** A travers ces produits, les Nations Unies travailleront avec le Gouvernement et les autres parties prenantes pour :
- i. le renforcement des capacités des acteurs des secteurs sociaux de base et de la protection sociale pour faire face aux chocs et offrir des services intégrés de qualité aux populations,
 - ii. le renforcement de l'accès aux services sociaux pour tous particulièrement pour les plus vulnérables ;
 - iii. le renforcement de la qualité de la gouvernance et la poursuite des réformes engagées au niveau des secteurs sociaux de base. Ces interventions s'inscriront dans l'accompagnement pour la mise en œuvre des réformes et projets prioritaires du Pilier 3 du PAG 2021-2026 (Accroître durablement le bien-être des populations). Elles contribueront à accélérer les progrès notamment au niveau des cibles prioritaires des ODD 2 (Faim zéro), ODD 3 (Santé et bien-être), ODD 4 (Education de qualité), ODD 5 (Egalité entre les sexes), ODD 6 (Eau propre et assainissement) et ODD 10 (Inégalités réduites).
- 76.** En somme, à travers les cinq produits, l'Equipe Pays entend accompagner le Gouvernement dans le renforcement des capacités des détenteurs d'obligations et des titulaires de droits particulièrement les personnes vulnérables. Le renforcement des capacités vise à renforcer l'offre et la demande des services sociaux. Il permettra aussi l'amélioration de l'environnement institutionnel notamment le système de planification et de gestion et le cadre légal qui exercent une forte influence sur l'offre et la demande des services sociaux. Le renforcement des capacités se basera sur des programmes résilients qui découleront de diverses évaluations, en vue de mieux cibler et de répondre aux multiples besoins des secteurs sociaux.

II.4.2.2 - PARTENARIAT RELATIF À L'EFFET 2

- 77.** La réalisation de l'Effet 2 suppose le renforcement et la mise en place de partenariats dynamiques en vue d'assurer l'efficacité du développement, la cohérence et la complémentarité des actions sur le terrain. A travers le Cadre de Coopération 2023-2026, les Nations Unies travailleront comme une entité unique pour apporter une contribution significative à la mise en œuvre du PAG 2021-2026. Pour ce faire, les agences telles que l'OMS, l'UNOPS, l'UNICEF, l'UNFPA, l'ONUSIDA renforceront la cohérence et la complémentarité de leurs actions dans le domaine de la santé, l'UNICEF, l'UNESCO, l'UNFPA et le PAM dans le domaine de l'Education. Par ailleurs, l'ONUFEMMES, le PNUD, le PAM, l'UNICEF, l'UNFPA, l'ONUSIDA et l'OMS convergeront leurs actions en faveur de la protection sociale et de la protection des enfants, des femmes.
- 78.** Les Nations Unies capitaliseront sur leur avantage dans la coordination des groupes sectoriels des PTF notamment dans les secteurs santé et éducation pour renforcer les partenariats avec les donateurs et autres acteurs opérant dans ces secteurs.

- 79.** Dans le domaine de l'éducation, les partenariats existants notamment avec les partenaires bilatéraux, multilatéraux, le Partenariat Mondial pour l'Éducation, et le secteur privé seront dynamisés. Plus spécifiquement, dans le domaine de l'enseignement technique et formation professionnelle qui constitue une priorité du Gouvernement, les Nations Unies entendent renforcer le partenariat avec la Banque Islamique de Développement et la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la coopération triangulaire pour accompagner le Gouvernement.
- 80.** Dans le domaine de la santé, notamment la gestion des urgences sanitaires, les maladies transmissibles et non transmissibles, la santé sexuelle et reproductive, la promotion de la sante, les partenariats existants avec la coopération bilatérale et multilatérale seront dynamisés en lien avec les orientations et les réformes engagées par le Gouvernement et soutenues par les Nations Unies.
- 81.** Dans le domaine de la protection sociale et de la protection des enfants et des femmes, les partenariats seront noués avec les entités privées pour le recours aux innovations et à l'utilisation des plateformes numériques. Aussi, la mise en place de partenariats avec les leaders traditionnels, les médias plus particulièrement les radios communautaires permettra-t-elle d'atteindre les populations à la base et d'assurer l'inclusivité dans la mise en œuvre des différents programmes.

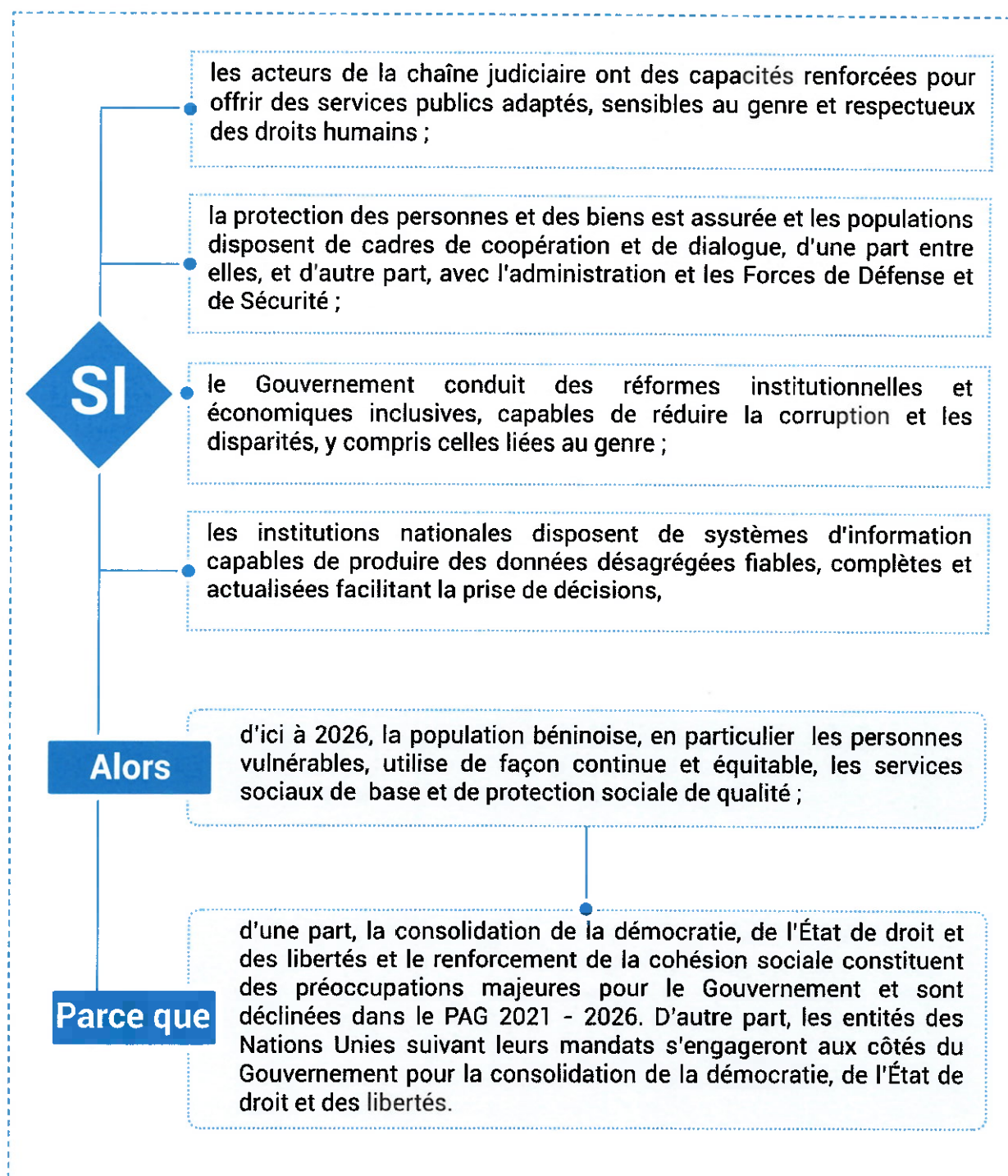
II.4.3 – EFFET 3 : D'ICI À 2026, LA POPULATION BÉNINOISE, EN PARTICULIER LES PLUS VULNÉRABLES, BÉNÉFICIE D'UN ÉTAT DE DROIT, D'UNE DÉMOCRATIE APAISÉE, D'UNE COHÉSION SOCIALE RENFORCÉE.

II.4.3 -1 THÉORIE DU CHANGEMENT, DE L'EFFET 3

- 82.** La réalisation de l'effet 3 : « D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, bénéficie d'un État de droit, d'une bonne gouvernance d'une démocratie apaisée, et d'une cohésion sociale renforcée » est soutenue par la théorie de changement qui décline la logique d'intervention qui devra guider la contribution de l'Equipe Pays des Nations Unies sa réalisation (Encadré 6).



Encadré N° 6 : Synthèse de la TOC de l'effet 3



f

- 83.** La contribution de l'Equipe Pays des Nations Unies à la réalisation de cet effet sera apportée à travers les quatre produits ci-après :

Produit 3.1

L'administration publique dispose de capacités techniques, opérationnelles et financières renforcées pour offrir des services administratifs et judiciaires modernes de qualité, accessibles de façon équitable à toute la population.

Produit 3.2

Les institutions nationales, les organisations de la société civile et les médias disposent de capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour assurer le contrôle de l'action publique, la reddition des comptes et la lutte contre la corruption.

Produit 3.3

Les acteurs de la chaîne sécuritaire, judiciaire et administrative et ceux de la société civile disposent davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour assurer une gestion pacifique des espaces frontaliers, des conflits et la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

Produit 3.4

Les institutions aux niveaux national et local ont davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour conduire les processus de planification, de programmation, de budgétisation et de production de données statistiques prenant en compte l'agenda 2030, les ODD et l'Agenda 2030.

- 84.** A travers ces quatre produits, l'Equipe Pays entend contribuer entre autres à l'accélération des progrès sur les cibles prioritaires de l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces) et de l'ODD 17 (Partenariat pour la réalisation des ODD). Il s'agit notamment des cibles relatives à l'accès à la justice, à la mise en place des Institutions efficaces, la garantie d'une identité juridique à tous, la lutte contre la corruption, la prévention des conflits, de la violence et la lutte contre l'extrémisme violent et la criminalité.

- 85.** En somme, les quatre produits traduisent la stratégie d'intervention de l'Equipe Pays des Nations Unies pour appuyer la consolidation de la démocratie, de l'État de droit, la bonne gouvernance et la cohésion sociale. Ils s'inscrivent dans l'accompagnement des Nations Unies pour la réalisation des réformes et projets phares du pilier 1 du PAG 2021-2026 (Renforcer la démocratie, l'Etat de Droit et la bonne gouvernance). L'appui des Nations Unies consistera au renforcement des capacités des Institutions, des acteurs de la justice et de la société civile pour promouvoir l'offre, la demande et l'utilisation des services sécuritaires, judiciaires



et administratifs de qualité. Le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne judiciaire contribuera à l'amélioration de l'offre des services. Les capacités des acteurs de la société civile seront renforcées afin qu'ils soient capables de stimuler la demande et l'utilisation des services en offrant une assistance aux titulaires des droits notamment aux personnes les plus vulnérables. La stratégie vise également à renforcer la gouvernance administrative en mettant l'accent sur les processus de planification, de programmation, de budgétisation et de production de données statistiques. En outre, elle accorde une attention particulière à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent et les conflits.

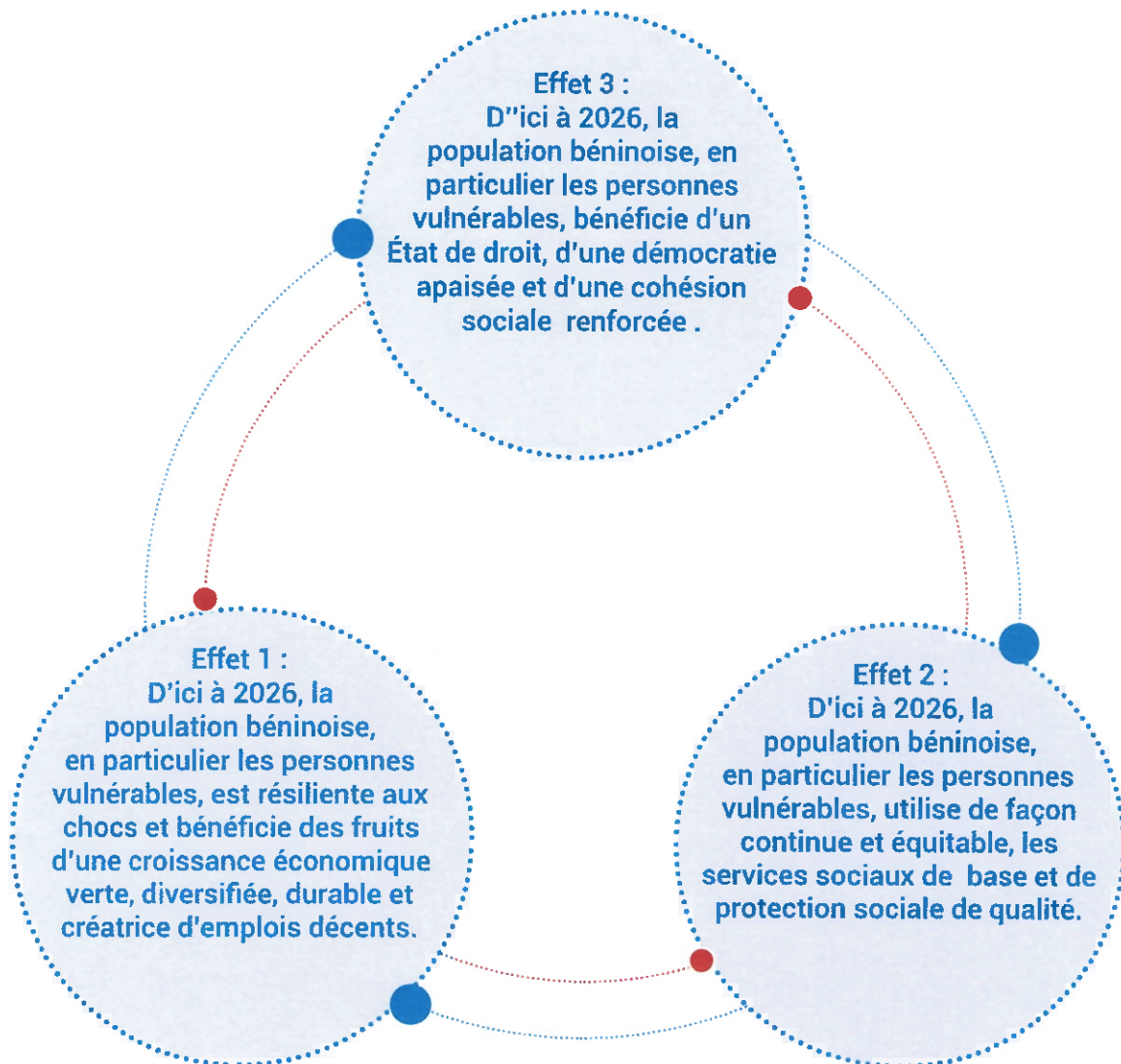
II.4.3.2 - PARTENARIATS RELATIFS À L'EFFET 3

- 86.** Les Nations Unies au Bénin renforceront la collaboration et les partenariats avec leurs partenaires traditionnels et exploreront des partenariats avec des partenaires non-traditionnels dans le cadre d'appui à la consolidation de la paix, de l'État de droit, de la bonne gouvernance et la cohésion sociale.
- 87.** Par ailleurs, les partenariats seront renforcés avec les Institutions Financières Internationales (IFI).

II-5 SYNERGIES

- 88.** Les trois résultats attendus dans la mise en œuvre du Cadre de Coopération sont interdépendants et intégrés les uns aux autres. La réalisation effective de l'un des résultats passe nécessairement par celle des deux autres résultats et vice versa.
- 89.** En effet, la réalisation de l'Effet 3 : « D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, bénéficie d'un État de droit, d'une bonne gouvernance, d'une démocratie apaisée, et d'une cohésion sociale renforcée » , permettra de disposer d'un environnement de paix et de quiétude propice à la réalisation de l'Effet 1 : D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, est résiliente aux chocs et bénéficie des fruits d'une croissance économique verte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois décents » et de l'Effet 2 : « D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, utilise de façon continue et équitable, les services sociaux de base et de protection sociale de qualité ».
- 90.** De même, la réalisation de l'Effet 2, permettra de disposer d'un capital humain adéquat pour contribuer à la réalisation de l'Effet 1, c'est-à-dire, assurer la promotion d'une croissance économique forte, inclusive, durable et la résilience des populations et des systèmes. Aussi, la réalisation de l'Effet 1 permettra-t-elle également la mise en place des infrastructures et structures résilientes nécessaires à la réalisation de l'Effet 2 c'est à dire faciliter l'accès continu et équitable, aux services sociaux de base mais aussi contribuer au renforcement de la cohésion sociale.

FIGURE 3 : SYNERGIE ENTRE LES EFFETS



- 91.** Au regard des synergies et de la complémentarité existants entre les trois résultats, l'Équipe Pays travaillera à briser les silos entre les différentes interventions du CC 2023-2026. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de paquets d'actions intégrées et touchant à la fois plusieurs cibles des ODD.

II-6 DURABILITE

- 92.** La durabilité des actions qui seront engagées dans le cadre de la mise en œuvre du CC 2023-2026 passe par son degré d'appropriation par les entités

f

de mise en œuvre mais aussi par les structures et personnes bénéficiaires. C'est pourquoi, l'Equipe Pays s'est engagée à bâtir une stratégie totalement inclusive avec la participation active des structures de mise en œuvre et des bénéficiaires dès la conception du Cadre de Coopération. De même l'alignement des résultats du Cadre de Coopération sur les piliers du PAG 2021-2026 et sur son horizon temporel de mise en œuvre d'une part et d'autre part l'implication du Gouvernement dans les co-financements et le suivi évaluation constituent des gages pour assurer la durabilité des résultats.

- 93.** Par ailleurs, l'Equipe Pays privilégiera autant que possible la modalité HACT (Approche harmonisée de transfert d'espèces) pour la mise en œuvre des différents projets et interventions; ce qui facilitera l'appropriation des interventions par les acteurs nationaux et assurer la durabilité des résultats.

II-7 AVANTAGES COMPARATIFS DES NATIONS UNIES ET CONFIGURATION DE L'EQUIPE PAYS

- 94.** Le Système des Nations Unies au Bénin se basera sur ses avantages comparatifs, en lien avec le mandat des différents fonds, agences et programmes qui le constituent, pour la réalisation des trois résultats retenus conjointement avec le Gouvernement. Ces avantages comparatifs des agences, fonds et programmes du SNU au Bénin reposent essentiellement sur :

- **La présence sur le terrain et la bonne connaissance par le SNU du contexte de développement du Bénin :** De par sa longue présence dans le pays, le SNU a noué avec le Gouvernement et les acteurs non étatiques une solide coopération technique qui le positionne comme un partenaire de confiance.
- **La neutralité et l'impartialité du SNU :** Le SNU est reconnu par les acteurs de développement, des droits humains et Partenaires Techniques et Financiers opérant au Bénin comme un partenaire neutre, soutenant de manière impartiale le respect des engagements internationaux, les normes et standards auxquels le Bénin a souscrit surtout en ce qui concerne les droits humains, l'équité et l'égalité des sexes, la non-discrimination. Le SNU occupe ainsi une position unique qui lui permet de fournir un espace neutre où des questions sensibles de politique, de gouvernance ou sociales peuvent être discutées et résolues.
- **Le statut du SNU en matière de renforcement des capacités et d'appui-conseil au Gouvernement :** Le SNU au Bénin a la capacité de mobiliser en son sein une expertise technique diversifiée et de grande qualité ainsi que des ressources de connaissance qui sont utiles pour le renforcement des capacités nationales dans tous les domaines. Son réseau étendu dans le monde lui permet de mobiliser la même expertise à l'externe et de capitaliser les échanges et les solutions.
- **Les principes de programmation des Nations Unies :** Le SNU au Bénin tout comme partout ailleurs a une approche de développement efficace qui le

distingue des autres acteurs de développement. Cette approche est centrée sur les personnes et surtout les groupes vulnérables. Elle est basée sur des principes de programmation clés que sont : ne laisser personne de côté, une approche fondée sur les droits humains, l'égalité des sexes, la résilience, la durabilité, la transparence et la redevabilité. Par ailleurs, en tant que dépositaire de l'Agenda 2030, le SNU se positionne comme un acteur clé pour la promotion, et le soutien à la réalisation des ODD contextualisés par le Bénin.

- La capacité du SNU à faire face aux situations d'urgence, en lien avec le mandat de ses agences spécialisées sur les questions de préparation et de gestion des crises et catastrophes.

95. La configuration de l'Equipe Pays des Nations Unies au Bénin s'est basée sur le souhait des États Membres de l'ONU que la présence sur le terrain des Agences, Fonds et Programmes, soit adaptée à leurs besoins.

96. L'Equipe Pays des Nations Unies travaillera sous le leadership du Coordonnateur Résident suivant les Orientations du Cadre de gestion et de responsabilité du Système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies (MAF)²⁴, et en tenant compte des avantages comparatifs liés au mandat de chacune des agences, fonds et programmes, pour atteindre les résultats communs escomptés du Cadre de Coopération. Les services qui seront offerts par l'Equipe Pays des Nations Unies au Bénin seront essentiellement constitués de renforcement de capacités, de mise à disposition de ressources documentaires ou financières principalement dans les domaines concernés par le CC.

97. Ces services seront fournis en faisant appel aux prestataires nationaux et internationaux ainsi qu'aux ONG qualifiées. Les sièges, les bureaux régionaux et d'autres organes spécialisés comme le Bureau de la coordination des activités de développement (UNDCO) seront sollicités. Des missions d'assistance technique, des formations en ligne ou en présentiel, le partage des ressources documentaires et des solutions innovantes, et des projets conjoints ou régionaux de renforcement des capacités pourront selon les besoins être organisés. Le SNU fournira des conseils stratégiques et mènera le plaidoyer auprès des institutions gouvernementales et de la société civile pour renforcer le respect des engagements nationaux et internationaux, pour l'élaboration de lois et de politiques et pour la fourniture de services de qualité. Des mécanismes appropriés seront définis par l'Équipe Pays des Nations Unies pour l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à une exécution réussie du Cadre de Coopération. Les agences, fonds et programmes membres de l'Équipe Pays des Nations Unies ajusteront leurs capacités, le cas

24. MAF (Management and Accountability Framework) ou cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies est une pièce fondamentale du processus de redynamisation du système des coordonnateurs résidents. Il fournit un cadre clair et sans équivoque pour la gestion et l'obligation redditionnelle au sein des équipes de pays des Nations Unies, de manière que les équipes de l'ONU adoptent la même approche en matière dans l'ensemble des pays, tout en respectant la lettre et l'esprit de la résolution de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

échéant, pour mobiliser les moyens nécessaires à l'exécution efficace du Cadre de Coopération.

- 98.** En somme, les Agences, Fonds et Programmes, dont les mandats et l'expertise sont en lien avec les priorités du CC 2023-2026 et du PAG contribueront à sa mise en œuvre. Il s'agit : du BIT, le CCI, la CEA, la CNUCED, FAO, FIDA, le HCDH, l'OIM, l'OMS, l'ONUDI, l'ONUFEMMES, l'ONUSIDA, le PAM, le PNUD, le PNUE, UNCDF, l'UNESCO, l'UNFPA, UNHABITAT, l'UNHCR, l'UNICEF l'UNODC et UNOPS.

TABLEAU 1 : POSITIONNEMENT DES AGENCES FONDS ET PROGRAMMES SUIVANT LES DIFFÉRENTS PRODUITS ATTENDUS DU CC

EFFET 1		AGENCES CONTRIBUTRICES
PRODUIT 1.1 :	Les institutions publiques, le secteur privé en particulier les TPME ont des capacités techniques opérationnelles et financières accrues pour accéder aux ressources de production et énergétiques fiables et durables, aux technologies adaptées et aux marchés	PNUD, UNCDF, FAO, PAM, CCI, ONUDI, CNUCED
PRODUIT 1.2 :	Les communautés, particulièrement les jeunes et les femmes vulnérables vivant dans les zones défavorisées disposent de capacités, compétences, ressources, actifs et mécanismes adéquats pour accéder à l'emploi décent	PNUD, PAM, UNCDF, BIT, FAO, ONUDI, ONU-Habitat
PRODUIT 1.3 :	Les institutions nationales, locales et communautaires disposent de capacités accrues pour assurer une meilleure gestion des ressources naturelles, renforcer la résilience des populations, des territoires et des systèmes de production aux Changements Climatiques, et aux crises et catastrophes naturelles	PNUE, FAO, PAM, PNUD, UNCDF, PNUE, ONU-Habitat
EFFET 2		
PRODUIT 2.1 :	Les structures en charge des services sociaux de base aux niveaux déconcentré et décentralisé disposent de personnels adéquats pour offrir des services intégrés et adaptés aux besoins des populations notamment les plus vulnérables	UNICEF, OMS, UNFPA, ONUSIDA, UNESCO
PRODUIT 2.2 :	Les structures en charge des services sociaux de base aux niveaux déconcentré et décentralisé disposent des infrastructures, équipements et intrants adéquats pour offrir des services intégrés et adaptés aux besoins des populations notamment les plus vulnérables	UNICEF, OMS, UNFPA, PAM, UNESCO, UNOPS

PRODUIT 2.3 :	La population en particulier les personnes vulnérables disposent de capacités et connaissances nécessaires pour adopter des comportements et attitudes favorisant l'accès aux services sociaux et au bien-être socioéconomique	UNICEF, PAM, OMS, UNFPA, PNUD, ONU FEMMES, FAO, ONUSIDA, UNOPS
PRODUIT 2.4 :	Les systèmes de planification et de gestion des services sociaux de base sont renforcés pour assurer une bonne coordination des actions et une bonne gouvernance à tous les niveaux.	UNICEF, PAM, OMS, UNFPA, PNUD, ONU FEMMES, ONUSIDA, UNESCO
PRODUIT 2.5 :	Les acteurs aux niveaux national et local disposent davantage de capacités techniques et opérationnelles pour la conception, la coordination et le pilotage des systèmes de protection sociale intégrés	UNICEF, PAM, UNFPA, OMS, PNUD, ONUSIDA
EFFET 3		
PRODUIT 3.1 :	L'administration publique dispose davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour offrir des services administratifs et judiciaires modernes de qualité, accessibles de façon équitable à toutes les populations	PNUD UNICEF, IOM, HCDH
PRODUIT 3.2 :	Les institutions nationales et les organisations de la société civile (y compris les médias) disposent des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour assurer le contrôle de l'action publique, la reddition des comptes et la lutte contre la corruption	PNUD, ONUDC, PAM
PRODUIT 3.3 :	Les acteurs de la chaîne sécuritaire, judiciaire et administrative et ceux de la société civile disposent davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour assurer une gestion pacifique des espaces frontaliers, des conflits et la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.	PNUD, IOM, ONUDC, UNICEF, HCR
PRODUIT 3.4 :	Les institutions au niveau national et local ont davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour conduire les processus de planification, de programmation, de budgétisation et de production de données statistiques prenant en compte l'agenda 2030, les ODD et l'Agenda 2063.	PNUD, UNFPA, UNICEF, CEA, PAM, FAO



CHAPITRE 3



CHAPITRE 3

MECANISME DE MISE
EN ŒUVRE

CHAPITRE III : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

III.1. PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

99. La mise en œuvre du CC 2023-2026 sera basée d'abord sur les clauses juridiques²⁵ définissant le partenariat, les valeurs et principes et les engagements du Gouvernement. Elle sera ensuite soutenue par les principes clés qui ont guidé la programmation à savoir. :

- i. ne laisser personne de côté ;
- ii. les droits humains ;
- iii. l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- iv. la durabilité et la résilience ; et
- v. l'éthique et la responsabilité.

100. L'analyse des parties prenantes menée au cours de la formulation de la TOC a permis d'identifier le rôle de chaque acteur dans la mise en œuvre du CC 2023-2026 ainsi que ses principales cibles. Elles sont essentiellement les détenteurs de droits et particulièrement les personnes identifiées comme des laissées pour compte. Pour atteindre ces personnes cibles, l'Equipe Pays mettra en place un dispositif permettant d'approfondir les raisons de leur marginalisation. Par ailleurs, l'Equipe Pays entend à travers le CC, travailler à insérer ces personnes dans le processus de développement par la mise en place de mesures devant favoriser leur inclusion économique et sociale, la jouissance de leur droits et l'accès aux services essentiels.

101. La prise en compte de l'approche basée sur les droits humains, l'égalité de genre sera systématique dans la mise en œuvre des différents projets et mesures qui seront développés dans le Cadre de Coopération 2023-2026. Les mesures seront également prises en termes de renforcement des capacités des différentes institutions nationales et organisations de la société civile afin d'assurer la durabilité des actions du Cadre de Coopération. Aussi, les impacts sociaux et environnementaux des différents projets du Cadre de Coopération seront rigoureusement évalués afin de s'assurer que ces derniers n'entraînent pas de dommages pour les populations et l'environnement.

102. Pour ce qui est de la redevabilité et la transparence, l'Equipe Pays entend renforcer la transparence et la reddition des comptes dans la mise en œuvre et le suivi du Cadre de Coopération. Des applications orientées mobiles et web seront développées, pour faciliter l'implication des jeunes, pour recueillir les aspirations

25. Voir les clauses juridiques et légales en Annexe 3

et le feedback des bénéficiaires sur la mise en œuvre des différents projets. Par ailleurs, l'Equipe Pays entend mettre en place des cadres permanents de concertation avec le gouvernement, les populations à la base et les personnes laissées pour compte.

III.2 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

103. Le Système des Nations Unies travaillera à la réalisation des effets du Cadre de Coopération grâce à un large éventail de stratégies de mise en œuvre, notamment à travers :

- i. des Conseils stratégiques, contributions analytiques et techniques pour relever les défis du développement national ;
- ii. le plaidoyer, l'assistance technique et le renforcement des capacités auprès des institutions gouvernementales et de la société civile pour renforcer le respect des engagements nationaux et internationaux, pour l'élaboration de lois et de politiques et pour la fourniture de services de qualité ;
- iii. la conception et la modélisation de solutions innovantes aux défis du développement avec le Gouvernement à tous les niveaux et le secteur privé ;
- iv. l'exploitation des réseaux et plateformes mondiaux et régionaux pour favoriser le dialogue autour de la coopération au développement.

104. Par ailleurs, le SNU mettra en place des groupes inter-agence spécifiques qui appuieront le Coordonnateur Résident et l'Equipe Pays des Nations Unies dans la coordination de la mise en œuvre du Cadre de Coopération. Il s'agit entre autres du Comité de Coherence Programme (CCP), Comité de Suivi des Resultats (CSR), Equipe de Gestion des Operations (OMT) et le Groupe de Communications des Nations Unies - Benin (UNCG-Benin). Ces groupes seront chargés d'améliorer la coordination interne et de veiller à ce que l'ensemble du Système des Nations Unies applique d'une façon cohérente, les priorités stratégiques du Cadre de Coopération. Le Bureau du Coordonnateur Résident veillera au bon fonctionnement de ces groupes.

Encadré N° 7 : Dispositions relatives à la gestion de programme

Le programme est exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Les autorités gouvernementales chargées de la coordination des programmes relevant d'organismes des Nations Unies sont indiquées au niveau de la figure 4. Les ministères, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les organismes des Nations Unies réalisent les activités. Le Plan-cadre de coopération est mis en œuvre moyennant l'établissement d'un ou plusieurs plans de travail conjoints²⁶ et/ou plans de travail propres à chaque organisme et descriptifs de projets dans lesquels sont décrits les résultats à atteindre et qui, au besoin, valent accord sur l'utilisation des ressources entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de réalisation. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'en tiennent autant que possible aux documents strictement nécessaires à la réalisation des activités de programme, à savoir le Plan-cadre de coopération signé et les plans de travail, conjoints ou non, et descriptifs de projets signés. Cependant, si cela se révèle nécessaire et opportun, on pourra établir d'autres documents relatifs aux projets, en utilisant, entre autres, les passages pertinents du Plan-cadre de coopération et des plans de travail, conjoints ou non, et/ou des descriptifs de projet²⁷.

Le montant des fonds versés au titre des frais de voyage, des soldes, des honoraires et des autres dépenses correspond à ce qui se pratique en la matière dans le pays, sans toutefois dépasser les montants applicables dans les organismes des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale).

Source : Gestion de programme et questions de responsabilité dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, GNUDD

26 Conformément aux procédures opérationnelles standard (SOP) publiées par le Groupe des Nations Unies pour le développement à l'intention des pays qui ont adopté l'approche « Unis dans l'action ».

27 Dans le cas du PNUD, l'autorité gouvernementale chargée de la coordination désigne l'organisme national qui sera directement responsable de la participation du Gouvernement à chacun des plans de travail bénéficiant de l'assistance du PNUD. Par « partenaire(s) de réalisation », on entend « agent(s) d'exécution » au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance. Lorsque plusieurs partenaires de réalisation sont mentionnés dans un plan de travail, on désignera un partenaire de réalisation principal, qui sera chargé de convoquer tous les partenaires mentionnés, de coordonner leurs activités et d'assurer le suivi global de ces activités (activités de programme et aspects financiers), afin de faire en sorte que les informations voulues soient communiquées et les activités menées de manière cohérente aux fins des résultats définis dans le plan de travail.

- 105.** Les documents de programme pays des différentes agences, fonds et programmes des Nations Unies seront dérivés de ce Cadre de Coopération et ils en constituent les principaux instruments stratégiques de mise en œuvre. Au niveau opérationnel, le CC sera mis en œuvre à travers des outils tels que :
- i. le plan de travail conjoint et des projets conjoints ;
 - ii. la stratégie des opérations (BOS) ;
 - iii. la stratégie de communication ;
 - iv. la stratégie de mobilisation de ressources. Ces outils permettront d'assurer la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre du CC.

III.2-1 PLAN DE TRAVAIL CONJOINT MULTI-ANNUEL ET PROGRAMMES ET/OU PROJETS CONJOINTS

- 106.** La mise en œuvre, de l'UNSDCF 2023 – 2026 sera faite à travers un Plan de Travail Conjoint pluriannuel du SNU validé et signé par le Gouvernement. Le plan de travail définira les activités, les responsabilités et redevabilités respectives de chaque partie prenante, les ressources requises, disponibles et à mobiliser. Il constituera l'instrument devant permettre d'assurer la cohérence, la synergie des interventions pour éviter les doublons et la complémentarité dans la réalisation des différents produits attendus. Le plan de travail sera glissant permettant une révision chaque année afin d'opérer les ajustements nécessaires au niveau des différentes activités.
- 107.** Des programmes et/ou projets conjoints seront développés en lien avec les différents produits du CC sur les thématiques clés notamment : la problématique de la jeunesse, la cohésion sociale, la résilience des communautés, le climat, l'alimentation scolaire, l'appui à la production statistique, permettant de briser les silos et de renforcer l'unité des actions des Nations Unies sur le terrain. Ces programmes et/ou projets conjoints en lien avec le plan de travail conjoint du CC, démontreront la cohérence et la complémentarité des actions des Nations Unies sur le terrain.
- 108.** Par ailleurs, l'Equipe Pays mettra en place des projets conjoints régionaux permettant de relever les défis transfrontaliers. A cet effet, l'Equipe Pays du Bénin et celles des pays limitrophes mettront en place de projets conjoints transfrontaliers sur la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la sécurité notamment dans les zones frontalières.
- 109.** La modalité d'exécution nationale sera le mode de gestion privilégié dans la mise en œuvre du CC 2023-2026. Dans ce cadre, l'utilisation de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT)²⁸ sera systématisée pour garantir la transparence, l'efficacité et l'efficacité dans la gestion des fonds alloués aux partenaires de réalisation pour l'exécution des Plans de Travail Annuels et des



projets. Cette procédure concerne prioritairement les Agences UNICEF, PNUD et UNFPA.

III.2-2 STRATÉGIE DES OPÉRATIONS (BOS)

110. La mise en œuvre sera soutenue par une stratégie des opérations : Business Operation Strategy (BOS) qui vise une harmonisation et une simplification des différents services d'opérations nécessaires pour la mise en œuvre du CC. Elle permettra de réduire les coûts de transaction liés à la mise en œuvre du CC, et renforcera les liens entre les opérations et le Programme. Le Comité des Opérations (OMT)²⁹, regroupant tous les chargés des opérations des agences du SNU au Bénin, coordonne la mise à jour et le suivi du BOS.

III.2-3 STRATÉGIE DE COMMUNICATION

111. Une stratégie de communication sera développée avec l'appui du Groupe des Communications des Nations Unies - Bénin (UNCG-Bénin). Cette stratégie permettra de :

- i. améliorer la visibilité et la contribution stratégique du SNU à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des ODD;
- ii. accompagner la mise en œuvre efficace des projets conjoints et mettre en place un espace de dialogue avec tous les partenaires et les acteurs nationaux du développement pour une meilleure appropriation du CC,
- iii. renforcer les relations avec les médias publics et privés pour des actions de plaidoyer, de changement de comportements nécessaires à la mise en œuvre efficace du CC;
- iv. renforcer la communication interne en assurant une meilleure circulation de l'information au sein du personnel et à tous les niveaux de la hiérarchie du SNU.

III.2.4 FINANCEMENT DU CADRE DE COOPÉRATION.

112. Le financement du Cadre de Coopération sera assuré par des ressources internes et externes. L'Équipe Pays, en collaboration avec le partie nationale développera le Cadre de Financement du Cadre de Coopération sur la base d'une évaluation des ressources nécessaires à la mise en œuvre et à travers un plan d'action pluriannuel permettant d'avoir plus de prévisibilité des financements potentiels selon leur niveau de maturation et de degré de réalisation afin de mieux ajuster les objectifs des différents programmes selon leurs capacités financières effectives.



²⁹ Operations Management Team

³⁰ Le Government cost sharing est un mécanisme de financement par lequel le gouvernement contribue aux ressources financières pour entreprendre des projets en partenariat avec les Nations Unies

- 113.** Le Cadre de Financement est un outil de planification, de gestion et de mobilisation financière à la disposition de l'Equipe Pays des Nations Unies et des autres parties prenantes, y compris le Gouvernement. Il consolide les résultats convenus et chiffrés du CC, y compris les opérations et la communication, pour la durée de l'ensemble du cycle du CC.
- 114.** Le Gouvernement apportera un soutien aux efforts des organes, fonds et programmes des Nations Unies visant à mobiliser des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de ce Cadre de Coopération. Il coopérera avec les agences des Nations Unies pour :
- i. encourager les potentiels donateurs à mettre à la disposition des agences des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des actions non financées du programme ;
 - ii. avaliser les efforts des agences des Nations Unies pour mobiliser des ressources nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle nationale et internationale.
- 115.** L'Equipe Pays des Nations Unies entend assurer le financement du plan de travail par la mise en place d'une stratégie conjointe de mobilisation de ressources et de partenariat, sous la responsabilité directe du Coordonnateur Résident. Cette stratégie explorera les pistes de mobilisation notamment :
- i. le Government cost-sharing³⁰ ;
 - ii. la mobilisation auprès des partenaires traditionnels et non traditionnels ;
 - iii. le financement mixte ;
 - iv. le renforcement de la coopération sud-sud et de la coopération triangulaire.
- 116.** S'agissant du Government cost sharing, le Gouvernement et les Nations Unies exploreront les domaines à l'instar de ceux en cours actuellement au niveau du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré, du Programme National de vaccination, du Programme sur l'Entreprenariat Agricole, où les ressources gouvernementales sont mises à disposition pour des projets spécifiques du PNUAD 2019-2023.
- 117.** Pour ce qui est des partenaires aussi bien traditionnels que non traditionnels, l'Equipe Pays entend les mobiliser à travers une coopération triangulaire pour l'exécution des projets inscrits dans le CC.
- 118.** En ce qui concerne le financement mixte, l'Equipe Pays entend s'appuyer sur les cadres légaux existants au sein de l'Organisation des Nations Unies pour explorer les approches de mobilisation des ressources non concessionnelles publiques ou privées. Les principaux types de partenariats pourraient être :

- i. le transfert de ressources (partenariats qui incluent principalement un transfert de ressources financières ou en nature d'une société à l'ONU),
- ii. le transfert de technologies et l'assistance technique et financière pour le développement des entreprises au niveau des pays et
- iii. le développement d'approches innovantes facilitant la mobilisation de ressources non concessionnelles privés ou publiques, etc.

119. En complément des partenariats qui seront noués avec les donateurs, et le Gouvernement, l'Equipe Pays à travers sa stratégie conjointe de mobilisation des ressources et de Partenariat renforcera son action avec la société civile, les universités, le secteur privé, mais aussi les jeunes dans le cadre de la mise en œuvre du CC.

120. En ce qui concerne la société civile, le SNU renforcera son approche de partenariat afin de tirer parti des atouts substantiels et avantages comparatifs de la société civile, en particulier pour la prestation de services et le soutien aux groupes vulnérables.

121. S'agissant du partenariat avec le secteur privé, le SNU entend promouvoir les opportunités de valeur partagée. Dans le cadre du PNUAD 2019-2023, l'engagement avec le secteur privé s'est révélé insuffisant, avec une faible sensibilisation des acteurs du secteur privé sur les politiques des Nations Unies notamment sur le Pacte mondial/Global Compact. Pour le CC 2023-2026, le Système des Nations Unies entend orienter le secteur privé sur les opportunités d'engagement et les « opportunités de valeur partagée » liées aux ODD.

122. En ce qui concerne la participation des jeunes, les actions de l'Equipe Pays viseront à créer de nouvelles opportunités pour les jeunes, en particulier les filles, les femmes et les groupes exclus, à s'engager plus pleinement dans la société.

123. En somme, la mise en œuvre du CC 2023-2026 nécessitera près de 686,203 millions de dollars USD dont 486,610 millions de dollars USD sont disponibles à travers les ressources régulières et non régulières des Agences, Fonds et Programmes du SNU mais aussi les ressources gouvernementales estimées à 270 millions de dollars. Le besoin de financement est estimé à 199,593 millions de dollars USD et sera mobilisé à travers la stratégie de financement et de mobilisation.



Encadré N° 8 : Quelques dispositions pour la gestion des ressources

Les organismes des Nations Unies aident à la définition et à la réalisation des activités visées par le Plan-cadre de coopération. Cet appui peut prendre la forme d'un appui technique, d'un appui financier, de fournitures, marchandises et matériel, de services d'achat, de transport, de fonds visant à financer des activités de sensibilisation, de travaux de recherche et des études, de services de consultants, d'aide à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de programmes, d'activités de formation. Une partie de cet appui peut être apportée aux organisations non gouvernementales [et organisations de la société civile] convenues lors de l'établissement des plans de travail et des descriptifs de projet.

À titre complémentaire, l'appui apporté peut consister en un accès aux systèmes d'information mondiaux gérés par les organismes des Nations Unies, au réseau et aux systèmes d'information spécialisés des bureaux de pays, y compris aux listes de consultants et de prestataires de services en matière de développement, ainsi que dans le bénéfice de l'appui fourni par le réseau des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies affectent du personnel et des consultants à l'élaboration du programme, à l'appui au programme, à l'assistance technique et aux activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des conclusions des examens annuels et des progrès accomplis dans la réalisation du programme, les fonds versés par les organismes des Nations Unies le sont par année civile et conformément aux dispositions du Plan-cadre de coopération. Ces budgets sont examinés et détaillés dans les plans de travail et les descriptifs de projet. D'un commun accord entre le Gouvernement et les entités du système des Nations Unies pour le développement, les fonds que les donateurs de ces entités n'auront pas réservés à des fins particulières pourront être réaffectés à d'autres activités de programme d'une utilité comparable.

Source : Gestion de programme et questions de responsabilité dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, GNUDD

CHAPITRE 4



CHAPITRE 4

DISPOSITIONS DE
SUIVI-EVALUATION
ET MECANISMES DE
COORDINATION

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DE SUIVI-EVALUATION ET MECANISMES DE COORDINATION

IV.1 DISPOSITIF DE SUIVI

124. Des avancées ont été notées au niveau du suivi et de l'évaluation du PNUAD (2019-2023) notamment par :

- i. l'utilisation effective de la plateforme de suivi UN-INFO ;
- ii. la tenue de revues annuelles durant le cycle ;
- iii. l'implication de la société civile lors des revues annuelles ;
- iv. la production chaque année d'un rapport annuel de progrès de l'UNSDCF.

Cependant, des insuffisances ont été notées, notamment au niveau des revues, du cadre des résultats et des visites conjointes sur le terrain.

125. S'appuyant sur ces acquis et leçons tirées du PNUAD 2019-2023, le nouveau système de suivi mettra l'accent sur l'innovation et la technologie. Il va s'appuyer sur le Plan Intégré de Suivi d'Évaluation et de Recherche (PISER) qui sera développé pour permettre le suivi de manière transparente des progrès vers l'obtention des résultats, et la contribution du système des Nations Unies à la réalisation des priorités nationales et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les points focaux de suivi des différents ministères et les membres du Comité de Suivi des Résultats des Nations Unies veilleront à la finalisation du PISER et en assureront la mise en œuvre. Les principales actions de suivi ci-après seront menées :

- Le suivi en ligne et en temps réel du CC, à cet effet la plateforme UN-INFO³¹ sera systématisée et déployée à l'échelle de toutes les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies au Bénin.
- Le suivi par la prise en compte de la voix des personnes laissées de côté. Il s'agira de faire un passage à l'échelle de l'utilisation du numéro vert³² des Nations Unies pour renforcer la transparence la responsabilité et l'implication des personnes laissées de côté. A travers ce numéro vert, les Nations Unies seront à l'écoute des populations à la base.

31. UN Info est un outil de planification, de suivi et d'établissement de rapports en ligne pour le CC et du BOS visant à soutenir l'alignement sur les engagements de l'Agenda 2030. Elle vise à accroître la visibilité, la responsabilité et la transparence des Nations Unies.

32. Les Nations Unies au Bénin disposent d'un numéro vert « 132 » où les bénéficiaires et les populations peuvent envoyer des messages d'alerte sur la mise en œuvre des projets dans leur milieu.



- **Les réunions techniques autour des effets** : Elles se tiendront tous les mois de novembre, et permettront de faire le point au niveau de chaque effet.
- **Les visites conjointes sur le terrain**, compléteront les actions de suivi en ligne via les applications orientées mobiles et web qui seront mises en place.
- **La mise en place d'un cadre de résultats** présentant des cibles et indicateurs annuels de suivi permettant d'apprécier les progrès accomplis chaque année.
- **La mise en place d'un système d'apprentissage et de capitalisation**
- **La revue annuelle conjointe sur le CC constitue le creuset pour examiner les progrès réalisés** dans la mise en œuvre du CC et réunit tous les membres du comité d'orientation et de pilotage.
- **Le rapport annuel de suivi du CC**: C'est le principal produit du suivi; il est le document de base de la revue annuelle. Il fait la synthèse de toutes les activités de suivi. Ce rapport doit être analytique et dégager de façon explicite les raisons de l'atteinte ou non des objectifs fixés. Le rapport doit aussi proposer des mesures correctives aux goulots d'étranglement identifiés.

126. Au total, l'utilisation des technologies de communication sera privilégiée pour le suivi des réalisations du CC sur le terrain. Des applications orientées mobiles et web seront développées, à cet effet. Elles permettront de faciliter le suivi physique et en temps réel des différents projets qui seront développés.

127. En complément le SNU appuiera le Gouvernement pour la conduite de différentes opérations de collecte de données majeures afin de disposer de données de qualité pour le suivi et l'évaluation du CC mais aussi des ODD et des politiques et stratégies nationales. Il s'agit notamment du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH5), de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS); l'enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Surveys); l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) et les enquêtes sur les conditions de vie des ménages.

Encadré N° 9 : Quelques dispositions pour le suivi du Cadre de Coopération

Les partenaires de réalisation conviennent de coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées au moyen des fonds transférés par lesdits organismes et facilitent l'accès aux documents comptables ainsi qu'aux membres du personnel chargé de l'administration de ces fonds. À cet effet, les partenaires de réalisation acceptent ce qui suit :

1. L'examen périodique sur place et l'inspection par sondage de leurs documents comptables par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et comme indiqué dans les clauses pertinentes des documents d'engagement/contrats signés avec lesdits organismes ;
2. Le suivi des activités de programme conformément aux normes et aux directives des organismes des Nations Unies en matière de visites et de suivi sur le terrain ;
3. La réalisation d'audits spéciaux ou programmés. En collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies (lorsque cela est souhaité et en concertation avec le ministère coordonnateur concerné), chaque organisme des Nations Unies établit un plan d'audit annuel, en donnant la priorité à l'audit des partenaires de réalisation qui reçoivent une aide pécuniaire importante et à celui des partenaires dont les capacités en matière de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

Source : Gestion de programme et questions de responsabilité dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, GNUDD

IV.2 DISPOSITIF D'ÉVALUATION

128. Le SNU fera la promotion de la politique nationale d'évaluation et renforcera les capacités nationales en matière d'évaluation. Le SNU travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement pour la préparation et la conduite de l'évaluation du présent cadre de coopération, qui devra intervenir au cours de l'année 2026 pour éclairer l'élaboration du Cadre de Coopération à venir. Cette évaluation se fera suivant les normes du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG) et les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE et se basera également sur l'approche GEHRB. Par ailleurs, un calendrier des évaluations des projets conjoints et projets phares du Cadre de Coopération sera décliné dans le PISER.



- 129.** Par ailleurs, l'Equipe Pays conduira au cours du cycle, les évaluations internes rapides et standardisées sur les processus d'intégration du genre (Gender Scorecard) de la jeunesse (Youth Scorecard) et du handicap (disability Scorecard). Ces évaluations visent à renforcer la responsabilité de l'Equipe Pays dans l'intégration de la dimension de genre, de la jeunesse et du handicap dans les résultats du développement à l'échelon national.
- 130.** Le dispositif d'évaluation et même de suivi dans son ensemble, sera mis en œuvre sous le leadership du Gouvernement, et va intégrer des activités de renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation, notamment celles de l'Unité de Gestion et de Coordination du Cadre de Coopération (UGC-UNSDCF).

IV.3 MECANISMES DE COORDINATION

- 131.** Dans le but de faciliter l'atteinte des résultats du CC 2023-2026, en lien avec les produits du dispositif de suivi et de l'évaluation un mécanisme de coordination, favorisant le dialogue et le partenariat stratégique avec la partie nationale et la concertation avec les autres parties prenantes sera mis en place. Ce cadre institutionnel de coordination (voir figure n° 3) s'inscrit dans une démarche inclusive avec l'implication de tous les acteurs dans le dispositif, ce qui constitue un meilleur gage de prise en compte des aspirations de toutes les composantes sociales. Il est structuré autour de :
- i. un comité d'orientation et de pilotage ;
 - ii. un comité technique appuyé par un secrétariat technique permanent qui est l'Unité de Gestion de la Coordination du Cadre de Coopération (UGC-UNSDCF) qui travaillera en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident du SNU.

Comité d'Orientation et de Pilotage (COP)

- 132.** Le Comité d'Orientation et de Pilotage a pour mission de donner des orientations stratégiques en matière de coordination et de suivi conjoints des interventions dans le cadre de la mise en œuvre du CC. Le COP est placé sous la coprésidence du Ministre de l'Economie et des Finances et du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies. Il regroupe d'une part, le Gouvernement représenté par le Ministre en charge du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, ainsi que les ministres sectoriels concernés par les priorités stratégiques du CC et d'autre part, les Chefs des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies. Le COP se réunit au moins une fois par an.

Comité Technique (CT)

- 133.** Le Comité Technique du CC assure la cohérence entre le Cadre de Coopération et les instruments nationaux de planification et de programmation tels que le PND et le PAG. Il prépare les sessions du COP et assure l'opérationnalisation des directives et orientations du COP ainsi que le suivi des résultats des interventions menées. Il est composé des membres du Comité de Cohérence Programme des Nations Unies (CCP), des membres du Comité de Suivi des Résultats (CSR) et des structures nationales en charge de la coordination et du suivi-évaluation des politiques et programmes de développement (DGPD, DGCS-ODD, DGEOCS, DGF, INSTaD, DGE, DGB, Cellule de de Suivi des Obligations ODD (CSO-ODD), CSPEF et les DPAF des ministères sectoriels co-chef de file des effets). Il est co-présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre l'Economie et des Finances, Ministre de l'Etat et le/la Président(e) du CCP. Ses attributions sont les suivantes :
- i. validation des outils de mise en œuvre du CC, à savoir la planification des activités conjointes, la coordination de leur mise en œuvre et l'établissement des partenariats appropriés ;
 - ii. supervision des travaux des trois Effets du Cadre de Coopération ;
 - iii. articulation et développement des synergies entre les axes de coopération ;
 - iv. revue annuelle des projets et/ou programmes conjoints ;
 - v. finalisation de la stratégie conjointe de mobilisation des ressources et de communication;
 - vi. préparation du rapport consolidé pour les sessions du COP ; et vii) validation des rapports annuels de l'Equipe Pays sur la mise en œuvre du CC.
- 134.** Le Comité Technique s'appuiera sur le CSR, sur les points focaux de suivi des différents ministères et sur les différents groupes de résultats et les comités transversaux/thématiques interagences. En cas de nécessité, le CT met en place des groupes ad hoc pour réfléchir sur des thématiques spécifiques en vue de trouver des solutions à des problèmes structurels ou récurrents.
- 135.** L'UGC-UNSDCF et le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies sont membres du CT et assurent conjointement le secrétariat du CT. Le CT se réunit au moins deux fois par an et autant de fois que de besoin..
- 136.** Par ailleurs, dans le cadre des préparatifs des sessions du Comité Technique et en vue d'assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre du CC, l'UGC-UNSDCF et le BCR, appuyés par le CSR, veillent au fonctionnement des groupes de résultats et organisent des réunions périodiques, sous le format de pré-revues, pour l'assurance qualité des données. Les résultats de ces travaux sont présentés par les responsables des groupes de résultats.

Comité de pilotage de d'orientation

UGC- UNSDCF

Bureau du Coordonnateur Résident
CCP-CSR

Comité Technique

GRUPE D'EFFET 1 :

- Ministère du Cadre de vie et du développement Durable
 - Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de Pêche
 - Ministère en charge du Développement ;
 - Ministère de l'Energie
 - Ministère de l'Industrie et du Commerce
 - Ministère de l'Economie et des Finances
 - Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et la promotion de l'Emploi ;
 - Ministère en charge de l'Eau microfinance
 - Ministère en charge du Tourisme et de la culture
 - Ministère en charge de l'Economie Numérique
 - Société civile, Associations défendant les droits des personnes laissées de côté, Partenaires sociaux
- Agences : PNUD, PNUE, UNCDF, FAO, PAM, ONUDI, BIT, FIDA, PNUE, CCI, ONU-Habitat, CNUCED

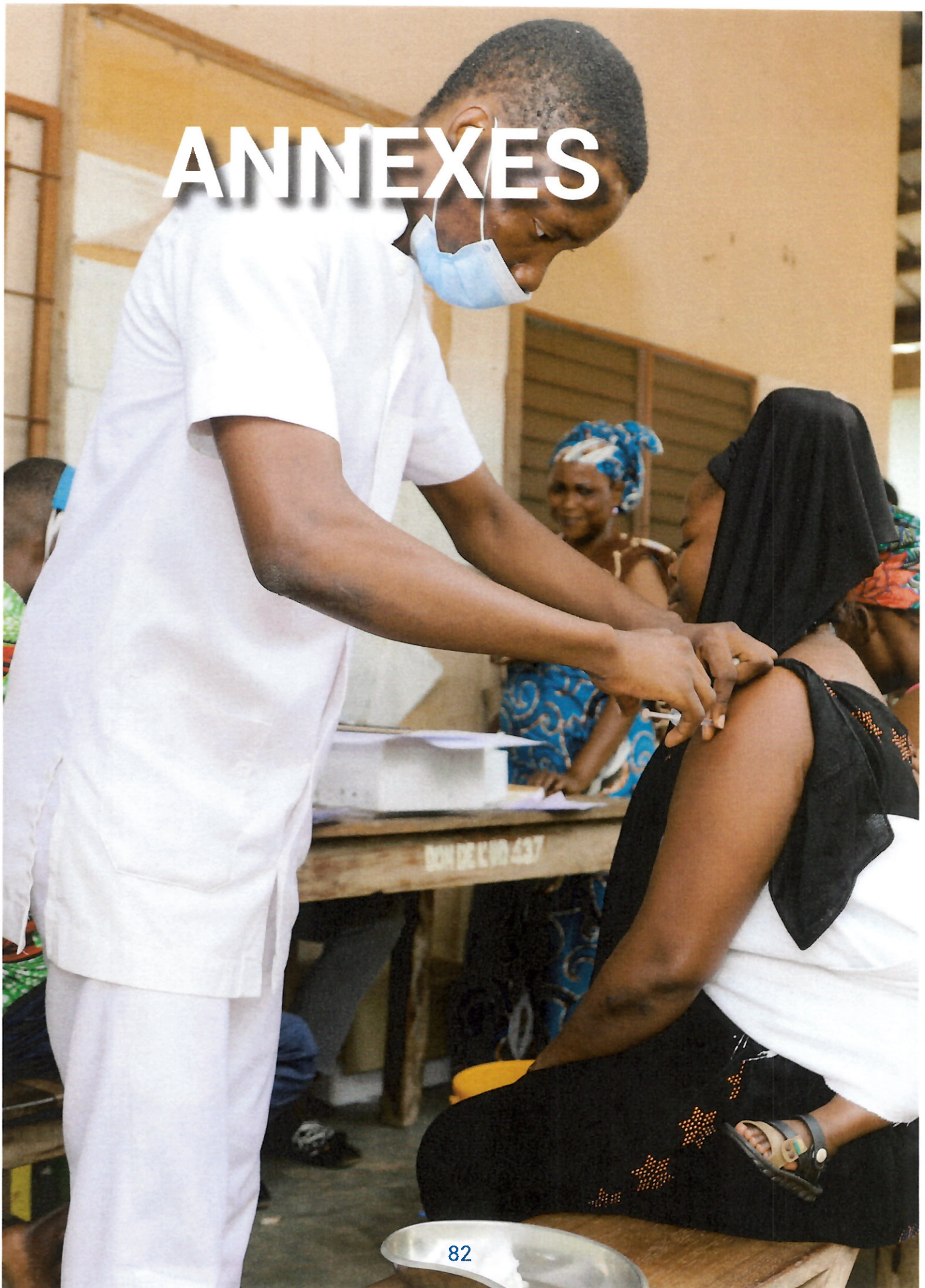
GRUPE D'EFFET 2 :

- Ministre de la Santé
 - Ministre en charge du Développement
 - Ministre des Enseignements Maternel et Primaire
 - Ministère des Enseignements Secondaire Technique et la Formation Professionnelle
 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
 - Ministère en charge des Affaires Sociales
 - Ministère en charge de l'Eau
 - Société Civile, Associations défendant les droits des personnes laissées de côté, Partenaires sociaux
- Agences : UNICEF, OMS, UNFPA, PAM, UNESCO, ONUSIDA, ONUFEMME

GRUPE D'EFFET 3 :

- Ministère en charge de la justice
 - Ministre en charge du Développement
 - Ministère en charge des affaires sociales
 - Ministère en charge de la Jeunesse
 - Ministère du Travail et la Fonction Publique
 - Ministère de l'Economie et des Finances
 - Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale
 - Ministère en charge de la jeunesse
 - Ministère de l'Intérieur
 - Société civile, Associations défendant les droits des personnes laissées de côté, Partenaires sociaux
- Agences : PNUD, UNICEF, OIM, HCR, HCDH, CEA, ONUDC

ANNEXES



Impact : Populations plus résilientes, en meilleur état de santé et de nutrition, mieux éduquées, bénéficiant d'une protection sociale.						
Priorités nationales de développement :						
Programme d'Actions du Gouvernement PAG (2021 -2026) : Pilier 2 : Poursuivre la transformation structurelle de l'économie						
PND 2018-2025 - Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise						
Assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement						
Cadre Régional :						
Objectif 4 : Les économies structurellement transformées ; Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues ; Objectif 9 : les Institutions financières et monétaires continentales sont établies et fonctionnent						
Agenda 2030 : Pilier Prospérité et Planète : ODD 1, 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15						
Priorité Stratégique 1 : Transformation structurelle de l'Économie et renforcement de la résilience des populations et systèmes						
Résultats	Indicateurs Nationaux ODD/Indicateurs de performance (désagrégés)	Désagrégation	Situation de référence (année)	Cible 2026	Source/ Moyen de vérification	Hypothèse
Effet 1 : D'ici 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, est résiliente aux chocs et bénéficie des fruits d'une croissance économique diversifiée, durable et créatrice d'emplois décents	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (Incidence de pauvreté), par sexe et âge	Hommes Enfants Femmes Total	38,6% (2019) 43,6 % (2019) 37,7 (2019) 38,5 (2020)	39% 35%	EHCVM 2019 NMODA EHCVM 2019 EHCVM 2019	
	Part du budget de l'Etat allouée aux secteurs sociaux (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement, protection sociale)	National	43%	45%	Loi des finances de l'année	
	Part de l'agro-industrie dans le PIB	National (prix constant)	6, 04(2021)		Comptes Nationaux , INStad	
	Taux de croissance des dépenses de consommation finale des ménages (prix courant (SDG indicateur 10.1)		7,7% (2019)		Comptes Nationaux , INStad	
	Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre	National	17,6% (2018)			

	Prévalence de l'insécurité alimentaire	National	26% (2022)	13%	AGVSAN/SA
Produit 1.1. : Les institutions publiques, le secteur privé, en particulier les Toutes Petites et Moyennes Entreprises (TPME) ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour accéder aux ressources de production durable, aux technologies adaptées et aux marchés	Nombre de Très Petites et Moyennes Entreprises ayant bénéficié de renforcement de capacités et de financement adapté		0	14 300	Rapport projet UTF PADAM et OCRI/Prévisions des projets R2R, PROSEL et PMSD
	Nombre de producteurs cibles utilisant les technologies agricoles adaptées au changement climatique		0	26 000	OCRI/Prévision du projet GDT
	Niveau de la capacité d'énergie renouvelable installée par technologie (en Mégawatts), avec le soutien des Nations Unies : (solaire ; éolienne ; biomasse ; hydroélectrique ; géothermique).		0,87 (2021)	5	Rapports d'activités PCM BONOU, PANA ENERGIE, BIOMASSE ELECTRICITE, PMSD, PARMAP, PADDPA, AI, PIDECE
	Nombre d'actes réglementaires pris pour opérationnaliser le code de l'électricité		0	5	
	Nombre d'actes réglementaires d'opérationnalisation des politiques et stratégies du secteur de l'énergie		0	1	
	Nombre de personnes ayant accès aux services d'énergies renouvelables dans les zones d'intervention		153 187 (2021)	324 364	PANA ENERGIE, BIOMASSE ELECTRICITE
	Nombre de solutions innovantes adoptées et mises en place en faveur des TPME, des institutions		12	61	UTF PADAAM/Rapport LABS

	publics et des petits producteurs							
Produit 1.2 : Les communautés, particulièrement les jeunes et les femmes vulnérables vivant dans les zones défavorisées, disposent de capacités, compétences, ressources, actifs et mécanismes adéquats pour accéder à l'emploi décent	Nombre d'organisations de travailleurs et d'employeurs ayant une capacité accrue de représenter, de fournir des services à leurs membres et d'influencer l'élaboration des politiques acquises grâce à des initiatives développées / mises en œuvre avec le soutien des Nations Unies	0	25				Rapport d'activités	
	Organisation de travailleurs	0						
	Organisation d'employeurs	0						
	Total	0	25				Rapport d'activités	
	Un cadre juridique donnant effet aux normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme dans le monde du travail, y compris les principes et droits fondamentaux au travail, est élaboré avec le soutien des Nations unies.							
	Nombre d'adolescentes et de jeunes (F/G) ayant bénéficié d'une réinsertion ou réintégration socioprofessionnelle	229	595	250			Rapport d'activités/Flash report	
		81						
		0	40					
	Total	310	885					
	Nombre de jeunes et de femmes en situation de sous-emploi, de chômage ou de vulnérabilité, (appuyé par les NU) et ayant obtenu un emploi	0	10 000					

<p>Produit 1.3 : Les institutions nationales, locales et communautaires disposent de capacités accrues pour assurer une meilleure gestion des ressources naturelles, renforcent la résilience des populations, des territoires et des systèmes de production aux Changements Climatiques, et aux crises et catastrophes naturelles.</p>	<p>Existence d'une stratégie, d'une politique ou d'un plan national de réduction des risques de catastrophe (RRC) adopté avec le soutien de l'ONU et mis en œuvre par le gouvernement, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe I (1 - non ; 2- oui mais pas mise en œuvre, 3-oui et mise en œuvre)</p>		2	3	Rapport d'activités ANPC
	<p>Nombre d'hectares (ha) de forêts dégradées et de terres en cours de réhabilitation ou de restauration avec le soutien des Nations Unies.</p>		0	1 300	Prévision du projet GDT/Rapport d'activité projet OCRI/ACR
	<p>Mesure dans laquelle les politiques sont en place pour permettre l'amélioration et/ou la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'accord de Paris avec le soutien des Nations unies. (1 - pas adéquat 2- partiellement adéquat 3 - très adéquat)</p>		2	3	
	<p>Nombre de nouvelles Politiques, stratégies et programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels complets visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition, élaborés, avec le</p>		0	6	PNIASAN, Stratégie d'investissement dans la mécanisation agricole et actualisation du PSADSA/CSP

soutien des Nations unies, et adoptés par le gouvernement.	Stress	19,8%							
	Crise	8,6%			0,13				MVAM
	Urgence	7,5%			0,06				MVAM
Nombre de communes cibles ayant exécuté les mesures d'adaptation au changement climatique figurant dans leur budget d'investissement									
		9			30				Rapport de performance (DGEC/MCVDD)
Nombre de systèmes d'alerte précoce mis en place pour prévenir et faire face aux chocs		8			3				Rapport ANPC/Rapports d'activités/mise à jour du système d'alerte précoce sur la chenille légionnaire d'automne
Nombre d'exercice de simulation de crises et catastrophes appuyés par les Nations Unies									
					1				Rapport d'activités
Nombre de personnes touchées par des interventions visant à modifier les comportements nutritionnels, avec le soutien des Nations unies.									
		0			25300				Rapports d'activités
Priorités nationales de développement :	PAG : 2021-2026 : Accroître durablement le bien-être social des populations								
	PND 2018-2025 : Développer un capital humain sain, compétent et compétitif								
Cadre Régional :									

Agenda 2063 :	Objectif 1 : Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien être ; Objectif 2 : Les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science la technologie et l'innovation ; Objectif 3: Citoyen en bonne santé et bien nourris; Objectif 17: Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie; objectif 18: une jeunesse engagée et responsabilisée					
Agenda 2030 :	Pilier Population : ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6					
Priorité Stratégique 2 : Accès inclusif et de qualité aux services sociaux de base et à la protection sociale						
Résultats	Indicateurs de performance	Désagrégation	Année de référence	Cible 2026	Source/ Moyen de vérification	Hypothèse
Effet 2 : D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les personnes vulnérables, utilise de façon continue et équitable, les services sociaux de base et de protection sociale de qualité.	Décès maternels pour 100 000 naissances vivantes	National	391 (2020)		EDS	
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	National	90,5 (2020)			
	Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	National	37,2% (2020)			
	Taux de couverture vaccinale complète	National	68% (2021)	92%	Le Baseline est le WUENIC 2021 (couverture en RR1) la source pour les projections à partir de 2023 ont été extraites du Plan Pluriannuel complet du PEV 2019-2023	
	Taux de couverture en ARV des PVVIH	Total	84% (2021)	95%	PSLS/Ministère de la Santé Spectrum/ONUSIDA	
		Hommes	67% (2021)	86%		
		Femmes	99% (2021)	100%		
		Enfants	37% (2021)	92%		

	a) au primaire ;	0,88 (2020)	0,97	Annuaire statistiques, revue annuelle PSE	
	b) au second cycle du secondaire	0,69 (2020)	0,79	Annuaire statistique	
	c) dans l'Enseignement technique	0,46 (2020)	0,60	Annuaire statistique	
	d) dans l'alphabétisation et l'éducation non formelle	1,4 (2020)	0,95	Annuaire statistique	
	e) au supérieur	0,46 (2018)	0,5	Annuaire statistique	
	Proportion de la population bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale	11,6 % (2020)	20,0%	Rapport mondiale sur le protection sociale	
	Taux de desserte en eau en milieu rural)	73,3% (2021)	100%	Rapport ANEPMR	
Produit 2.1 : Les structures en charge des services sociaux de base aux niveaux décentralisés et décentralisés disposent de personnels adéquats pour offrir des services intégrés et adaptés aux	Hommes, Femmes	2 119	1 500	Rapport d'activités partenaires de mise en œuvre	
	Nombre de relais formés et fonctionnels pour les activités de prévention et de promotion de la santé	0 (2021)	3 880	Rapport d'activités	

besoins des populations notamment les plus vulnérables	Nombre d'Agents de Santé Communautaires Qualifiés (ASCO) formés et fonctionnels pour le suivi des relais et la prise en charge des cas	0	750	Rapport d'activités/Rapport annuel COAR
	Proportion de formations sanitaires intégrées dans la démarche qualité pour l'offre de paquet de service ciblant les 1000 jours et ayant atteint un taux de performance de 50%	5% (2021)	60%	Rapport d'activités
	Proportion de formations sanitaires offrant le traitement de la Malnutrition Aigüe Générale (MAG) ayant atteint au moins un taux de guérison de 75%	71% (2021)	90%	Rapport d'activités INIFRCF/MESTFP INFRE/MEFP
	Nombre d'enseignants et de personnels d'encadrement formés, y compris sur les outils didactiques actualisés	2 146 (2021)	9 950	Rapports d'activités
	Existence d'un document de politique nationale holistique sur la profession enseignante (1 -oui ; 2-Non)	2 (2021)	1	Document de politique adopté (MEMP)
	Nombre d'acteurs formés sur le mécanisme permettant aux femmes, aux adolescents et aux jeunes de disposer d'un canal sûr et accessible pour signaler les cas d'exploitation et d'abus sexuels	200	1000	Rapport d'activités OFFE/DPFG

<p>Produit 2.2: Les structures en charge des services sociaux de base aux niveaux décentralisé et décentralisé disposent d'infrastructures, équipements et intrants adéquats pour offrir des services intégrés et adaptés aux besoins des populations notamment les plus vulnérables</p>	<p>Nombre de prestataires formés à travers l'approche mentorat en SRM/IA (SONU/PF/SAA /SRAJ), DMU et ESIGL dans les 34 ZS</p> <p>Le pays n'a pas de rupture de stock de vaccins DTC / Penta, Polio (VPO et VPI) et anatoxine tétanique au niveau du district (1-non ; 2- oui)</p> <p>Nombre de formations sanitaires disposant d'équipement et du personnel formé sur les soins et réanimation du nouveau né, la protection et la promotion de l'allaitement maternel</p> <p>Nombre de composantes de l'enquête GEV (Gestion efficace des vaccins) ayant un score d'au moins 80% au plan national</p> <p>Nombre de zones sanitaires mettant en œuvre la supplémentation en vitamine A uniquement en routine (6 à 11 mois) et lors des semaines de survie de l'enfant (12 à 59 mois)</p> <p>Nombre de FOSA de Zones sanitaires équipés offrant les services essentiels intégrés de santé maternelle (SONU B et C ,PF, VBG)</p> <p>Nombre de personnes bénéficiant des services de santé</p>	<p>12 départements</p>	<p>0</p> <p>Non (2021)</p> <p>221 (2021)</p> <p>66% (2017)</p> <p>34 (2021)</p> <p>25</p> <p>64,4% (2020)</p>	<p>800</p> <p>Non</p> <p>324</p> <p>≥ 80%</p> <p>34</p> <p>300</p>	<p>Rapports d'activités des ZS et ANSSP</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapport Enquête GEV</p> <p>Rapport d'activités ANSSP</p> <p>Rapport d'activité ANSSP/ZS</p> <p>Annuaire statistique</p>	
---	--	------------------------	---	--	--	--

	(vaccination,) avec l'appui des Nations Unies au cours du cycle					
	Nombre de personne ayant accès à un service basique d'eau sécurisé et disponible au besoin grâce à l'appui des Nations Unies	0(2021)	5 000		Rapport d'activité agence	
	Nombre de nouveaux plans, politiques ou stratégies de développement élaborés et intégrant la protection de l'enfant, la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes	1	6		Rapport COAR	
	Nombre d'établissements scolaires disposant d'installations sanitaires séparées pour les filles et les garçons	79 (2020)	150		Rapport UNICEF	
	Nombre d'établissements scolaires disposant de foyers améliorés	2988	5000			
	Nombre de centres de santé disposant d'installations de base en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH)	24 (2020)	30		Rapport UNICEF	
	Nombre d'enfants ayant bénéficié de repas nutritifs à l'école primaire	717206	1000000			
	Nombre d'enfants filles et garçons à risque ou victimes	8 272	4 500			

	ayant bénéficié de services de prise en charge psychosociale, de santé et de justice	Garçons	6 012	4 500	
		Handicapés	421	500	
		Total	14 705	9 500	
Produit 2.3 La population, en particulier les personnes plus vulnérables, disposent de capacités et connaissances nécessaires pour adopter des comportements, et attitudes favorisant l'accès aux services sociaux et au bien-être socioéconomique	Existence d'un mécanisme opérationnel permettant aux femmes, aux enfants/adolescentes et aux jeunes d'avoir accès à un canal sûr et accessible pour signaler l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) et les VFE (1-non ; 2-oui mais pas fonctionnel, 3-oui et fonctionnel)		3 (oui et fonctionnel pour la LAE numéro 138) 3 PSEA UNICEF	3	
	Existence d'un mécanisme national ou infranational opérationnel pour lutter contre les normes (Mariage d'enfants, VBG, travail des enfants), stéréotypes, pratiques et relations de pouvoir discriminatoires entre les sexes et les relations de pouvoir aux niveaux individuel, social et institutionnel (1-non ; 2-oui mais pas fonctionnel, 3-oui et fonctionnel)	National, départemental et communal	3 (oui et non fonctionnel)	3 (oui et non fonctionnel)	
	Nombre de cas de violence sexuelle reçus dans les	Filles	548	950	Rapport annuel (COAR)
		Garçons	19	50	

structures de prise en charge grâce à l'appui des Nations Unies	Personnes Handicapées	-	10		
	Total	567	1 060		
Nombre de personnes (enfants femmes et hommes) affectées par les situations d'urgence ayant eu accès à des kits de traitement de l'eau, d'hygiène et assainissement, de vivres et des kits de dignités,	Enfants	592 022	330 500		Rapport annuel (COAR)
	Famille	261 529	190 000		
Total		853 551	520 700		
Nombre d'adolescentes bénéficiant d'interventions de prévention et de prise en charge pour lutter contre le mariage des enfants dans le cadre des programmes développés par le SNU		41 000	100 400		Rapport Annuel (COAR)
Existence d'un système gratuit et universel d'enregistrement des naissances dans le cadre de l'état civil et des statistiques de l'état civil, conformément aux normes internationales et bonnes pratiques (1 - non ; 2 - oui mais pas fonctionnel, 3 - oui et fonctionnel)	National et communal	Non	3		
Nombre de communes disposant d'un système d'alerte précoce en matière de violence contre les enfants et les femmes	Communes	44	51		Rapport annuel (COAR)

<p>Produit 2.4: Les systèmes de planification et de gestion des services sociaux de base sont renforcés pour assurer une bonne coordination des actions et une bonne gouvernance à tous les niveaux.</p>	<p>Existence d'un mécanisme de coordination et de suivi de la protection de la femme et de l'enfant, opérationnel et efficace aux niveaux national et décentralisé dans les communes cibles (1 - pas adéquat 2 - partiellement adéquat 3 - très adéquat)</p> <p>Nombre de Zones Sanitaires appuyées par les Nations Unies pour la réalisation des revues de performance assortie d'un Plan de Résolution des problèmes sur la base des résultats du monitoring</p> <p>Nombre d'annuaires et rapports d'analyse statistiques sur l'éducation disponibles appuyés par les Nations Unies</p>	<p>National, départemental et communal</p>	<p>2</p>	<p>3</p>	<p>ANSSP et Rapport Annuel (COAR)/DPAF</p>	
<p>Produit 2.5 : Les acteurs aux niveaux national et local disposent davantage de capacités techniques et opérationnelles pour la</p>	<p>Proportion de nouveaux acteurs nationaux et locaux de protection sociale renforcés en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des programmes de transferts sociaux, au cours du cycle</p>	<p>National</p>	<p>2 (2020)</p>	<p>5</p>	<p>Annuaire statistiques</p>	<p>Rapport Annuel</p>

conception, la coordination et le pilotage des systèmes de protection sociale intégrés	Existence de politiques nationales de protection sociale, visant à étendre la couverture, à renforcer l'exhaustivité et/ou à accroître l'adéquation des prestations, avec le soutien des Nations unies. (1-non ; 2- oui mais insuffisamment mise en œuvre, 3-oui et totalement mise en œuvre)	2	3	Rapport annuel
		7,4%	9,6%	Rapport annuel/World Social Protection report/ACR
	Proportion de personnes ayant accès aux services de protection sociale, avec l'appui des Nations Unies Existence d'un cadre juridique, institutionnel et budgétaire pour assurer une gouvernance adéquate et un financement durable des systèmes de protection sociale développés, avec l'appui de l'ONU (1. N'existe pas, 2. Existe et pas fonctionnel, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel ; 5 très fonctionnel)	2	5	Rapport annuel
Impact : Populations plus résilientes, vivant en sécurité, dans un environnement de justice, de paix				
Priorités nationales de Développement :				
PAG (2021 -2026) : Renforcer la démocratie l'État de droit et la bonne gouvernance				
PND (2018-2025) : Consolider l'état de droit et la bonne gouvernance.				

Cadre Régional :							
Agenda 2063 :							
Agenda 2030 :		Pilier PAIX : ODD16 ; ODD 10. ODD17					
PRIORITE STRATEGIQUE 3 : Consolidation de la démocratie, État de droit, Bonne gouvernance et Cohésion sociale							
Résultats	National SDG indicators/Performance Indicators (disaggregated)	Désagrégation	Année de référence	Cible 2026	Source/ Moyen de vérification	Hypothèse	
Effet 3 : D'ici 2026, la population béninoise en particulier les personnes vulnérables, bénéficie d'un État de droit, d'une démocratie apaisée, d'une bonne gouvernance et d'une cohésion sociale renforcée.	Proportion de la population carcérale en instance de décision		50,14% (2020)	0,39	DPAF/MJL		
	Proportion de la population dont la dernière expérience auprès des services publics a été satisfaisante		80,7% (2020)		DPAF/MTFP		
	Indice de maillage sécuritaire		0,58 (2021)	0,9	DPAF/MISP		
Produit 3.1 : L'administration publique dispose davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour offrir des	Seuil de confiance de la population au système sécuritaire		72,49% (2021)	0,95	DPAF/MISP		
	Proportion de femmes qui occupent des postes de responsabilité		9,3% (2021)		DPAF/MTFP (Rapport statistique sur le genre dans l'Administration Publique)		
	Nombre de structures de l'administration publique qui tirent parti des technologies numériques de manière à améliorer la vie des populations aux niveaux national et infranational	National	6	8	Rapport des projets PARMAP&PADDDPA/		
		Infranational	18	24	Rapports d'activités		
		Total	24	32			

services administratifs et judiciaires modernes de qualité, accessibles de façon équitable à toutes les populations	Existence d'institutions et de dispositifs renforcés appuyant le respect des obligations relatives aux droits de l'homme imposées par des instruments ratifiés aux plans national et international (1. N'existe pas, 2. Existe et pas fonctionnel, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel ; 5 très fonctionnel)	4 (2021)	5	Rapport PAAA-JRC2		
Produit 3.2 : Les institutions nationales et les organisations de la société civile (y compris les médias) disposent des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour assurer le contrôle de l'action publique, la reddition des comptes et la lutte contre la corruption	Nombre d'outils techniques et de gestion de trafic des mineurs mis en place et maintenus opérationnel avec l'appui des Nations Unies	3 (SIDOFFE, SYPAGES, LAE)	4 (SIDOFFE, SYPAGES, LAE, PRIMERO)	Rapport PAAA-JRC2		
						National
						Filles
						Garçons
Nombre d'enfants en danger moral ayant un accès à la protection judiciaire avec l'appui de Nations Unies	National	962	2 500	MUL		
						Handicapés
Total	962	2 500				
Nombre de mesures visant à renforcer la responsabilisation (y compris la responsabilité sociale), à prévenir et à atténuer les risques de corruption et à intégrer la lutte contre la corruption dans la gestion des fonds publics, la prestation de services et d'autres secteurs	07 (2022)	11	Rapport PAAA-JRC2			
Nombre d'Institutions appuyées par les Nations Unies dans le cadre de la reddition des comptes	7	11	Rapport PAAA-JRC2			

	Nombre d'acteurs de la chaîne sécuritaire et judiciaire ayant des compétences renforcées sur les thématiques de justice pour mineurs	Femmes		Hommes		MJL/MISP
		116	500	1 309	1 000	
		Total	1 425	1 500		
	Nombre de politiques, de stratégies ou de plans d'action pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix, élaborés et mis en œuvre	0	2	Rapport d'activités		
Produit 3.3 : Les acteurs de la chaîne sécuritaire, judiciaire et administrative et ceux de la société civile disposent davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour assurer une gestion pacifique des espaces frontaliers, des conflits et la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent	Nombre d'organisations transfrontalières, régionales, nationales, infranationales et communautaires mises en place ou appuyées et ayant des capacités pour la cohésion sociale, la prévention des conflits et la consolidation de la paix	1	82	Rapports d'activités		
	Mesure dans laquelle les instances nationales et locales de la Paix fonctionnent. (1 - pas adéquat ; 2 - partiellement adéquat ; 3 - très adéquat)	2 (2021)	3			
Existence d'un mécanisme de collecte des données sur les ODD appuyés par les Nations Unies (1. N'existe pas, 2. Existe et pas fonctionnel, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel ; 5 très fonctionnel)	National, Départemental et communal	3	Partiellement fonctionnel (SIDOFFE, SYPAGES)	4		
	Hommes					



	Nombre de personnes ayant bénéficié de programmes soutenus par les Nations Unies sur la prévention et la lutte contre le travail des enfants, la traite et le travail forcé	Femmes						
							Handicapés	
<p>Produit 3.4 : Les institutionsaux niveaux national et local ont davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour conduire les processus de planification, de programmation, de budgétisation et de production de données statistiques prenant en compte l'agenda 2030, les ODD et l'agenda 2063</p>	Nombre d'enquêtes stratégiques appuyées (RGPH, EDS, AGVSAN, EHCVM, SARA) au cours du cycle par les Nations Unies		0 (2022)	5	Rapports d'enquêtes			
	Nombre d'instruments de planification (Vision, Plans de développement national et local) élaborés ou revus au cours du cycle		0 (2022)	2	Rapport PEPRCP			
	Pourcentage de communes disposant d'un mécanisme de participation de la société civile (national et local) au processus budgétaire et de la redevabilité sociale		15% (12 communes 2021)	35%	Rapport d'activités partenaires de mise en œuvre			
	Nombre de rapports disponibles pour mesurer la responsabilité nationale en matière de progrès socio-économique (RNDH, SitAn, VNR, etc.)		14 (2022)	22	Rapport PASD2/politique sociale (UNICEF)			
	Degré d'alignement du BGE sur les ODD avec l'appui des Nations Unies (1 - pas adéquat ; 2 - partiellement adéquat ; 3 - très adéquat)		2	3	Rapport PASD2/politique sociale (UNICEF)			

les ODD et l'agenda 2063	Nombre de rapports disponibles pour mesurer la responsabilité nationale en matière de progrès socio-économique (RNDH, SitAn, VNR, etc.)	14 (2022)	22	Rapport PASD2/politique sociale (UNICEF)				
				Degré d'alignement du BGE sur les ODD avec l'appui des Nations Unies (1 - pas adéquat ; 2- partiellement adéquat ; 3 - très adéquat)	2	3	Rapport PASD2/politique sociale (UNICEF)	
				Existence d'une stratégie nationale pour le financement du Développement (1. N'existe pas, 2. Existe et pas fonctionnel, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel ; 5 très fonctionnel)	1	5	Rapport PASD2(PNUD) et Politiques sociales UNICEF	

5-2 ANNEXE 2 : CADRE DE RESSOURCES

Agences, Fonds et programmes des Nations Unies	Ressources estimées disponibles (USD)	Ressources estimées à mobiliser (USD)	Total (USD)
FAO	USD 4.498.000	USD 1.500.000	5.998.000
FIDA	USD 63.399.600		63.399.600
OIM	USD 1.550.000	USD 7.000.000	8.550.000
ONUSIDA	USD 400.000	USD 191.000	591.000
UNOPS	USD 11.147.756	USD 5.414.099	16.561.855
UNESCO	USD 10.000.000		10.000.000
HCR	USD 300.000	USD 750.000	1.050.000
ONU- HABITAT	n/a	n/a	n/a
ONUDI	USD 5.000.000	USD 5.000.000	10.000.000
CCI			
ONUFEMME	USD 40.000	USD 360.000	400.000
CNUCED	USD 150.000	USD 950.000	1.100.000
UNECA	n/a	n/a	n/a
ITU	n/a	n/a	n/a
UPU	n/a	n/a	n/a
HCDH	n/a	n/a	n/a
BIT ³³	USD 872.350	USD 1.411.000	2.283.350
ONUJDC	USD 1.298.000	USD 300.000	1.598.000
UNCDF	USD 4.700.000	USD 5.500.00	4.705.500
OMS	USD 5.338.226	USD 27.963.900	33.302.126
PNUE	USD 3.181.657		3.181.657
UNFPA	USD 25.200.000	USD 28.800.000	54.000.000
PAM	USD 275 000 000	USD 65.000.000	311.721.697
UNICEF	USD 53.211.268	USD 36,721,015	89.932.283
UNDP	USD 21.323.697	USD 12,731,697	34.055.394
TOTAL	USD 486.610.554	USD 199.592.711	686.203.265

³³N.B. La planification actuelle est basée sur le Programme par pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) du Bénin dont la durée va de 2022 à 2024.

5-3 ANNEXE 3 : CLAUSES LEGALES ET JURIDIQUES

1. Considérant que le Gouvernement du Bénin (ci-après le « Gouvernement ») a conclu avec l'Organisation des Nations Unies, y compris ses fonds, programmes, autres organes subsidiaires, et organismes (les « organismes des Nations Unies »), dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (le « Plan-cadre de coopération »), les accords ci-après sont applicables aux activités de programme à mener au Bénin (les « accords avec les Nations Unies ») ;
2. Considérant que les accords avec les Nations Unies, ainsi que la Convention sur les Privilèges et Immunités des Nations Unies du 13 février 1946 (la « Convention Générale ») ou la Convention sur les Privilèges et Immunités des Institutions Spécialisées du 21 novembre 1947 (la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées »), selon le cas, régissent au premier chef les relations entre le Gouvernement et chacun des organismes des Nations Unies devant aider le pays à exécuter son plan-cadre de coopération, et que leur liste, non exhaustive, est sans préjudice de tout autre instrument juridique que le Gouvernement pourrait conclure par ailleurs, y compris des accords supplémentaires avec des organismes des Nations Unies, aux fins des activités à mener dans le pays :
 - a. Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays, signé par le Gouvernement et le PNUD (l'« Accord de base type en matière d'assistance -SBAA-») le 18 janvier 1974. Le présent Plan-cadre de coopération et le plan de travail établi par un groupe de résultats communs dans lequel sont précisées les activités de programme à mener par le PNUD au titre du Plan-cadre (dont il fait partie intégrante et auquel il est intégré par renvoi) constituent ensemble un « descriptif de projet » au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA). Le partenaire de réalisation et le PNUD signeront un accord de projet dans lequel seront décrits les dispositifs à mettre en place, pour chaque projet, pour exécuter le descriptif de projet correspondant ;
 - b. Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un Accord de base de coopération (BCA) conclu le 25 juillet 1996 ;
 - c. Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un Accord de coopération de pays conclu le 15 novembre 1994 ;



- d. Avec le Programme alimentaire mondial (PAM), un Accord de base, relatif à l'assistance fournie par le PAM, ledit accord ayant été signé entre le gouvernement et PAM le 28 mai 2018
- e. Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) est reconnu au Bénin par l'accord de siège signé entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le 18 janvier 1974. Cet accord de siège entre le Bénin et le PNUD et l'Accord de Programme conclu entre le Bénin et l'UNFPA le 26 mai 2004 constituent la base de la coopération et des engagements entre le Gouvernement du Bénin et l'UNFPA».
- f. Avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'« Accord type révisé concernant l'assistance technique. », signé le 17 janvier 1962 par le Gouvernement et l'OIT, entre autres organismes des Nations Unies ;
- g. Avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), voir la version anglaise, comme suit: With the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO), the provisions of the Standard Basic Assistance Agreement between the United Nations Development Programme and the Government, signed and entered into force on 18 January 1974, shall be applied, mutatis mutandis, to all UNIDO projects and programmes in Benin.
- h. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un l'Accord entre la FAO et le Gouvernement de la République du Bénin relatif à l'établissement d'une représentation de la FAO en République du Bénin,, conclu le 29 décembre 1977 sous forme d'un échange de lettres datées du 24 octobre 1977 et du 29 décembre 1977.
- i. Avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), un Accord de base pour la fourniture d'une assistance technique de caractère consultatif, signé le 7 décembre 1960.
- j. Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'« Accord de siège entre le Gouvernement de la République du Bénin et l'Organisation internationale pour les migrations » conclu le 22 novembre 2001 ;
- k. Avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), l'Accord portant création du FIDA auquel la République du Bénin a accédé le 28 décembre 1977 et qui confère au FIDA ainsi qu'aux représentants

de ses Membres, à son Président et à son personnel, les privilèges et immunités nécessaires pour exercer en toute indépendance leurs fonctions en rapport avec le FIDA;

- i. Avec ONU-Habitat, l'Accord d'Assistance de Base Standard (Standard Basic Assistance Agreement – SBAA) du PNUD s'applique mutatis mutandis à ONU-Habitat au Bénin;
 - m. Avec le Fonds des Equipements des Nations Unies (FENU) en anglais UNCDF reconnu au Bénin par l'accord de siège signé entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le 18 janvier 1974. Cet Accord de siège entre le Bénin et le PNUD (SBAA) et l'Accord de Programme conclu entre le Bénin et UNCDF le 6 novembre 1981 constitue la base de la coopération et des engagements entre le Gouvernement du Bénin et UNCDF.
3. En ce qui concerne l'ensemble des organismes des Nations Unies : L'assistance est mise à la disposition du Gouvernement, et elle est fournie et reçue conformément aux résolutions, décisions, règles et procédures pertinentes et applicables de chaque organisme des Nations Unies.
 4. Sans préjudice de ce qui précède, le Gouvernement :
 - i. applique à chaque organisme des Nations Unies et à ses biens, fonds, avoirs, fonctionnaires et experts en mission les dispositions de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ; et
 - ii. accorde à chaque organisme des Nations Unies, ainsi qu'à ses fonctionnaires et aux autres personnes fournissant des services pour son compte, les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords avec les Nations Unies qui lui sont applicables.
 5. Les Volontaires des Nations Unies qui fournissent des services pour le compte d'un organisme des Nations Unies ont droit aux privilèges et aux immunités accordés aux fonctionnaires de cet organisme.
 6. Les privilèges, immunités et facilités accordés à un organisme des Nations Unies au titre du Plan-cadre de coopération ne sont pas moins favorables que ceux accordés par le Gouvernement à tout autre organisme des Nations Unies signataire du Plan-cadre de coopération.
 7. Sans préjudice des accords avec les Nations Unies, le Gouvernement doit répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes des Nations Unies

signataires, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les met hors de cause en cas de réclamation et les dégage de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées au titre du Plan-cadre de coopération, sauf si le Gouvernement et l'organisme ou les organismes concerné(s) conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires ou personnes fournissant des services pour son compte.

8. Rien dans le présent Plan-cadre de coopération ou s'y rapportant ne peut être considéré :
 - i. comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à tout organisme des Nations Unies ; ou,
 - ii. comme l'acceptation par tout organisme des Nations Unies de la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler,
3. que ce soit au titre de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, d'accords avec les Nations Unies ou autrement, et aucune disposition du présent Plan-cadre de coopération ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

5- 4 ANNEXE 4 : POLITIQUE HARMONISEE CONCERNANT LES TRANSFERTS DE FONDS (HACT)

1. Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de réalisation se font conformément aux plans de travail convenus entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.
2. Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies selon les modalités suivantes :
3. Fonds transférés directement au partenaire de réalisation ou à [institution nationale] pour transmission au partenaire de réalisation:
 - a. avant le début des activités (transfert direct) ; ou
 - b. une fois les activités terminées (remboursement) ;
3. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci ;
4. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation.

Lorsque des transferts de fonds sont effectués en faveur de [institution nationale], celle-ci (celui-ci) transfère rapidement ces fonds au partenaire de réalisation.

Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés.

Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.

Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies . Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable,

choisi par les organismes des Nations Unies peut procéder à cette évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de réalisation peut participer à la sélection du consultant.

Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.

En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de réalisation le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai de [nombre de jours prévu].

En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai de [nombre de jours accepté par les organismes des Nations Unies].

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de réalisation et les fournisseurs extérieurs.

Lorsque les organismes des Nations Unies et un autre organisme du même système versent des fonds à un même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Pour demander le déblocage des fonds ou pour s'assurer que [l'organisme des Nations Unies] acceptera de rembourser ou de payer directement les dépenses prévues, les partenaires de réalisation utilisent le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (formulaire FACE), dans lequel ils décrivent les activités du plan de travail. Ils utilisent également le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire de réalisation désigne nommément la ou les personnes qu'il autorise à communiquer les informations relatives au compte, à demander des fonds et à certifier l'utilisation qui est faite des fonds reçus. Le formulaire FACE est certifié par la ou les personnes habilitées désignées par le partenaire de réalisation.

Les fonds transférés aux partenaires de réalisation doivent être dépensés aux seules fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail.

Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivant leur réception. Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent.

Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivant leur réception.

Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de [PNUD/UNFPA/UNICEF] permet à [celle-ci ou celui-ci] ou à son représentant d'accéder en temps voulu :

- à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par [PNUD/UNFPA/UNICEF], accompagnés de la documentation pertinente ;
- à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés.

Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à [PNUD/UNFPA/UNICEF]. En outre, chaque partenaire de réalisation :

- Reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs et en prend connaissance.

- Adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à [l'organisme des Nations Unies qui a versé des fonds afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à [l'organisme des Nations Unies].
- Donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées.

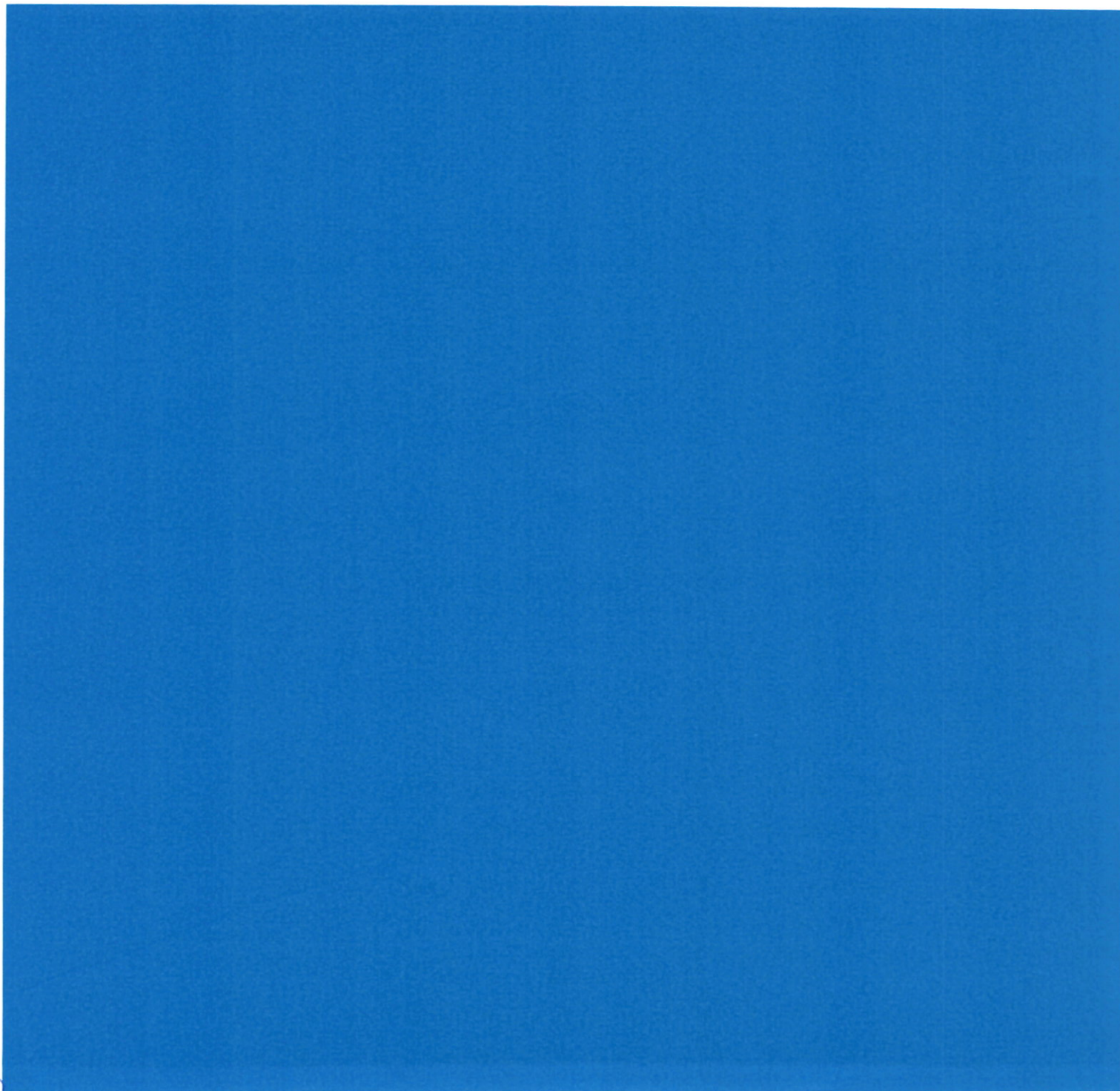
Rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à [PNUD/UNFPA/UNICEF], tous les trimestres (ou à une fréquence convenue localement).

L'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) confiera les audits à un cabinet d'audit privé.





NATIONS UNIES
BENIN



R